

GUIDE 2023

**spécial réseau des établissements
d'enseignement français à l'étranger**



**ÉTUDIER
EN FRANCE**

après le

baccalauréat



La France offre aux

19 500 BACHELIERS, issus des lycées français à l'étranger, l'opportunité de valoriser une expérience interculturelle dans l'un des meilleurs systèmes d'enseignement supérieur au monde.

71% DE CES LYCÉENS sollicitent une admission dans l'enseignement supérieur français via Parcoursup.

L'excellent taux de réussite au baccalauréat français des élèves du réseau AEFÉ,

98,5% DONT **83%**
avec une mention, est un atout pour la concrétisation de leur projet d'étude.

ÉDITO

RENDEZ-VOUS EN FRANCE

Chers et chères élèves des lycées français du monde,

Acteurs et actrices du monde de demain, souhaitant préserver l'avenir de notre belle planète, rendez-vous en France pour vos études supérieures. Au sein des écoles et universités françaises, vous bénéficierez de la qualité d'un enseignement de rang mondial attentif aux enjeux de développement durable et vous découvrirez une vie culturelle, associative et intellectuelle particulièrement riche.

Dès la rentrée 2023, le Plan climat/biodiversité et transition écologique intégrera la sensibilisation et la formation de tous les étudiants de l'enseignement supérieur aux enjeux de la transition écologique et aux nouveaux métiers de la société décarbonée.

Quels que soient votre domaine de prédilection et la voie professionnelle dans laquelle vous souhaitez vous engager, vous trouverez dans ce guide, né de l'expertise de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) qui coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et de celle de l'Agence Campus France qui assure la promotion de l'enseignement supérieur français dans le monde, les informations pour vous permettre de faire votre choix.

Vous y découvrirez l'excellence du système d'enseignement supérieur français et la diversité des formations, pour certaines dispensées en anglais. Ce guide vous donnera également toutes les infor-

mations pratiques utiles pour bien préparer votre séjour d'études. Grâce au label « Bienvenue en France », vous pourrez identifier les établissements qui proposent des dispositifs spécifiques pour mieux vous accueillir et vous accompagner.

Votre séjour d'études en France vous ouvrira en outre les portes de la grande communauté des alumni qui sont réunis en 2023 à l'occasion d'un événement à dimension internationale. Au-delà de cet événement, grâce aux réseaux d'anciens étudiants, vous pourrez pleinement tirer parti de votre formation en profitant des nombreuses opportunités professionnelles qui vous seront proposées.

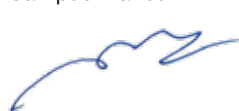
Bacheliers et bacheliers du réseau de l'enseignement français à l'étranger, pour acquérir les compétences et savoirs dont vous aurez besoin pour exercer le métier de vos rêves et rencontrer des amis pour la vie, rendez-vous en France et venez vivre une expérience inoubliable.

Bonne lecture

Olivier BROCHET
Directeur général
AEFE



Donatienne HISSARD
Directrice générale
Campus France



SOMMAIRE

RENDEZ-VOUS en France

06 Choisir la France

CHOISIR sa formation

- 10 Les diplômes
- 12 Les formations à l'université
- 14 La Licence
- 16 Les IUT et le parcours BUT
- 18 Les études de droit
- 20 Les études de santé
- 22 Intégrer une Grande École
- 23 Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)
- 26 Les écoles d'ingénieur
- 30 Les écoles nationales vétérinaires
- 31 Les Écoles Normales Supérieures (ENS)
- 32 Les écoles de commerce et de management
- 34 Les Instituts d'Études Politiques
- 36 Les Écoles Supérieures d'Art et de Design (ESAD)
- 38 Les Écoles Nationales Supérieures d'Arts Appliqués publics (ENSAA)
- 40 Les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA)
- 41 Les écoles spécialisées
- 42 Les BTS et les BTSA





S'INSCRIRE

- 45 La procédure d'inscription Parcoursup
- 48 La demande de visa
- 52 Une formation de qualité dans toutes les régions de France
- 53 Pour les étudiants en situation de handicap
- 54 Le coût des formations

FINANCER ses études

- 56 Les bourses Excellence-Major
- 58 Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux
- 59 CampusBourses, l'annuaire des programmes de bourses
- 60 Le programme Erasmus +

VIVRE en France

- 64 L'accueil en France
- 64 Le label « Bienvenue en France »
- 66 Se loger
- 72 Vie pratique
- 81 Vie culturelle
- 86 Vie associative
- 88 Le réseau France Alumni
- 90 Faire vivre le réseau des anciens élèves des Lycées français dans le monde
- 91 Deux plateformes au service des anciens élèves



S'INFORMER grâce à

- 92 L'Agence Campus France
- 94 L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - AEFÉ

RENDEZ-VOUS EN FRANCE



Choisir la France

Après un baccalauréat français obtenu à l'étranger, venir étudier en France participe d'un choix naturel autant que d'une stratégie de réussite.

Intégrer un des systèmes d'enseignement les plus performants qui assure la qualité de la formation et la reconnaissance des diplômes à l'international

Avec l'ouverture affirmée vers l'entreprise, l'international et la recherche, l'enseignement supérieur français fait la preuve de sa capacité à répondre aux évolutions du monde.

L'excellence et la diversité de l'offre de formation en France se déploient sur tout le territoire grâce à un réseau national de plus de 3500 établissements d'enseignement supérieur publics et privés et de centres de recherche de renommée internationale.

Une offre de formation complète

La richesse et la diversité de l'offre de formation française, associées aux possibilités de passerelles et d'équivalences entre les formations, permettent de construire un parcours adapté à l'évolution d'un projet d'études.

L'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (10 000 à 15 000 euros par an et par étudiant). Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés au monde, de garantir l'équivalence entre les diplômes sur le territoire et d'assurer leur reconnaissance au niveau international.

Une qualité de vie certaine

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants dans les domaines qui concernent tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : un système de santé moderne, un réseau de transports publics efficace, des aides au logement, une restauration universitaire (RU), un accès privilégié aux institutions culturelles et sportives... Hors des villes, une variété de paysages peu commune, des côtes maritimes aux massifs montagneux, permettent tous les loisirs.

Le français, une langue internationale

La langue française est parlée par 300 millions de personnes dans le monde.

Le français est la langue de travail de l'Union européenne et la langue officielle de 32 États répartis sur les 5 continents.

Langue d'enseignement de plus de 80 millions d'individus, répartis sur 36 pays et territoires, c'est une langue étrangère apprise par plus de 50 millions de personnes. Elle vient en 4^e position des langues utilisées sur Internet.

Un label pour garantir une qualité d'accueil

Le label « Bienvenue en France » distingue les établissements qui proposent un accueil spécifique et un accompagnement de qualité. Il permet d'identifier facilement les établissements qui souhaitent aider les étudiants internationaux dans le choix de leur formation et faciliter leur arrivée en France.

Le catalogue des Programs Taught in English

En France c'est aussi possible d'étudier en anglais. Sur le catalogue des Programs *Taught in English*, plus de 1700 formations sont proposées dans tous les domaines <http://taughtie.campusfrance.org>

Trouver une formation à distance pour la rentrée 2023

Le catalogue « Ma formation à distance » permet de chercher une formation diplômante qui sera 100 % à distance ou hybride (à distance et sur place).

Ce catalogue recense près de 700 formations, proposées en français ou en anglais par les établissements d'enseignement supérieur français, et couvre les principaux domaines.

<https://foad.campusfrance.org/#/main>

Se sensibiliser et se former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable

L'enseignement supérieur français se mobilise autour des enjeux environnementaux aussi bien pour contrôler l'empreinte carbone des bâtiments et du personnel ou des étudiants au sein des établissements que pour proposer une offre de formation. C'est ainsi que, sous impulsion gouvernementale, la formation à la Transition écologique dans l'enseignement supérieur français s'intégrera dans les parcours de formation et les compétences acquises dans les cursus de toutes les filières seront valorisées auprès des entreprises.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/remise-du-rapport-sensibiliser-et-former-aux-enjeux-de-la-transition-ecologique-et-du-developpement-83903>

CHOISIR SA FORMATION



Héritier d'une histoire prestigieuse, **l'enseignement supérieur en France** continue d'affirmer son excellence et renforce son attractivité. Avec quatre masters en management dans le top 10 des meilleurs programmes au monde, la France se maintient en 2022 à la troisième position mondiale dans le classement de Shanghai en faisant figurer 30 établissements dans le palmarès et au 4^e rang mondial pour l'impact des publications scientifiques (H-Index).

En 2022, le top 5 des meilleurs Masters en finance du Financial Times est 100 % français.

Les étudiants étrangers représentent 14 % de la population étudiante en France.

Une recherche de haut niveau

La France bénéficie d'une tradition de recherche et d'innovation scientifique et technologique à laquelle elle doit ses performances dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les agrobiosciences, les biotechnologies, la santé et les mathématiques. Les résultats aux palmarès internationaux en témoignent :

- **2^e rang mondial pour le nombre de médailles Fields.**
- **4^e rang mondial pour le nombre de prix Nobel.**
- La France se situe au **6^e rang mondial** pour le dépôt des brevets internationaux et au **2^e rang européen et 4^e rang mondial** pour le dépôt de brevets européens.
- Avec 53 milliards d'euros d'investissement annuel, la France se place au **5^e rang des pays de l'OCDE** pour la dépense en R&D.



Une volonté d'internationalisation

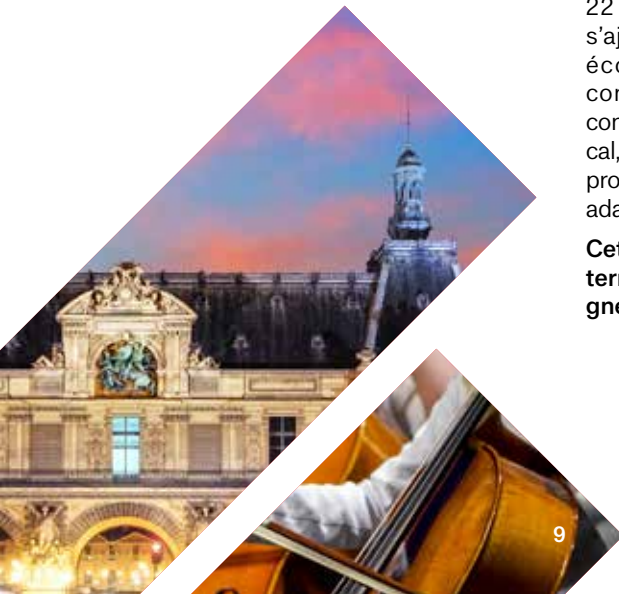
La France fait partie de l'espace académique européen unifié qui facilite la mobilité en Europe et dans le monde — harmonisation des niveaux LMD (Licence, Master, Doctorat), système d'obtention de crédits (*European Credit Transfer System - ECTS*), organisation semestrielle de l'année — qui permet la mise en place d'une réelle internationalisation des cursus et d'une mobilité facilitée en Europe. Cette dynamique se retrouve dans l'internationalisation affichée des stratégies des établissements d'enseignement supérieur : intégration d'un cursus ou d'un stage à l'étranger, mise en place de cours et diplômes en anglais, diplômes conjoints, labels internationaux, programmes de mobilité comme Erasmus +, délocalisation à l'étranger des établissements, autant d'opportunités qui permettent de construire **un parcours à dimension internationale**.



Une diversité d'établissements, une offre performante

Une soixantaine d'universités publiques, 3 universités de technologie, près de 20 grands pôles d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation (8 COMUE et une dizaine d'EPE - voir page 13), 108 Instituts universitaires de technologie (IUT), près de 2 500 sections de techniciens supérieur (STS), environ 200 écoles d'ingénieur, plus de 300 écoles de commerce, gestion et comptabilité, plus de 100 établissements d'enseignement supérieur publics proposant des formations artistiques, 22 écoles d'architecture auxquelles s'ajoutent 3 000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design, proposent une grande diversité de cursus adaptée à tous les parcours.

Cette offre complète sur l'ensemble du territoire est un des atouts de l'enseignement supérieur français.



Les diplômes

Le système LMD

GRADES/DIPLÔMES					
UNIVERSITÉS	9 2 semestres (1 année soit 9 années après le Baccalauréat ou équivalent)	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'État de Docteur en Médecine 			
	8 ans DOCTORAT 6 semestres (3 années soit 8 années après le Baccalauréat ou équivalent) 180 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Doctorat Le Doctorat est délivré au sein d'une École Doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent. 			
	7 ans				
	6 ans 2 semestres (1 année soit 6 années après le Baccalauréat ou équivalent) 60 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire Diplôme de Docteur en Pharmacie 	<ul style="list-style-type: none"> Mastère spécialisé - MS Executive MBA 	<ul style="list-style-type: none"> HMONP (Habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre) 	
	5 ans MASTER 4 semestres (2 années soit 5 années après le Baccalauréat ou équivalent) 120 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Master Titre d'ingénieur 	GRANDES ÉCOLES DE COMMERCE ÉCOLES D'INGÉNIEURS	<ul style="list-style-type: none"> Master of Business Administration - MBA Master of Public Administration - MPA Titre d'ingénieur Diplômes des écoles de commerce Diplômes des Grandes Écoles 	ÉCOLES D'ART, ÉCOLES D'ARCHITECTURE AUTRES ÉTABLISSEMENTS
	4 ans				
3 ans LICENCE 6 semestres (+3 années après le Baccalauréat ou équivalent) 180 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Licence Licence professionnelle Licence professionnelle, parcours Bachelor Universitaire de Technologie 		<ul style="list-style-type: none"> Diplôme National Supérieur des Arts Appliqués - DSAA 		
2 ans BTS, BTSA 4 semestres (+2 années après le Baccalauréat ou équivalent) 120 ECTS	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme Universitaire de Technologie : diplôme intermédiaire de Licence professionnelle, parcours Bachelor Universitaire de Technologie (parcours BUT) Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques - DEUST : diplôme intermédiaire de Licence professionnelle 		<ul style="list-style-type: none"> Diplôme National d'Art - DNA Diplôme National des Métiers d'Art et du Design - DNMADE Diplôme d'Études En Architecture - DEEA 		
1 an		<ul style="list-style-type: none"> Admission en première année des Grandes Écoles Classes préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme des Métiers d'art - DMA Brevet de Technicien supérieur - BTS, Brevet de Technicien supérieur Agricole - BTSAA 		

BACCALURÉAT OU ÉQUIVALENT - ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En France, il est possible d'obtenir un diplôme en 2 ans.

Le diplôme national ou grade de Master donne la possibilité de poursuivre ses études en Doctorat.

LES CRÉDITS ECTS CAPITALISABLES ET TRANSFÉRABLES

BON À SAVOIR



Crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) : système européen de transfert de crédits académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année). Ce système valide les périodes de formation :

→ Licence : 180 ECTS

→ Master : 300 ECTS

→ Doctorat : 480 ECTS

Les étudiants peuvent acquérir des crédits dans des établissements d'enseignement supérieur en Europe. Ces crédits sont comptabilisés pour l'obtention du diplôme. Ils sont transférables d'une filière à l'autre sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique.

<https://education.ec.europa.eu/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/european-credit-transfer-and-accumulation-system>

LES DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES DES LICENCES PROFESSIONNELLES

Le DUT et le Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) sont des diplômes intermédiaires des parcours de Licence professionnelle. Ils correspondent au niveau 5 des niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles

Les diplômes de l'enseignement supérieur français bénéficient de la garantie de l'État

- Les diplômes de l'enseignement supérieur français sont structurés autour d'une architecture européenne commune – Licence, Master, Doctorat (LMD) – qui prend pour référence les années ou semestres d'études validés depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en ECTS.
- Les Universités délivrent des diplômes nationaux de même valeur quel que soit l'établissement où ils sont délivrés.
- Le diplôme/titre d'ingénieur est un diplôme qui confère le grade de Master. Les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).
www.cti-commission.fr
- Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion : la Commission d'Évaluation des Formations et Diplômes de Gestion (CEFDG) est la seule instance nationale compétente pour l'évaluation des formations dans ce domaine et garantit leur qualité.
www.cefdg.fr
- Les écoles d'art et les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales.
www.culture.gouv.fr

La reconnaissance internationale des diplômes français

La garantie de l'État, appuyée sur le système LMD et les crédits ECTS, assure aux diplômes français une reconnaissance internationale et des équivalences facilitées.

Les formations à l'université



Université Bordeaux

- Une soixantaine d'universités publiques et 3 universités de technologie sont réparties sur tout le territoire français.
- Financées par l'État, elles délivrent des diplômes nationaux et garantissent la même valeur académique, quel que soit le lieu de préparation du diplôme.
- Globalement, les universités accueillent 55 % des étudiants (1656 900 étudiants sur 2968 900 à la rentrée 2021-2022).

28 établissements français dans le classement de Shanghai en 2022, parmi lesquels 3 d'entre eux se situent dans le Top 50.

BON À SAVOIR



LEXIQUE DE L'ÉTUDIANT

BU : Bibliothèque Universitaire : lieu de travail et de recherche incontournable pour un étudiant.

CC : Contrôle Continu : l'évaluation repose sur différents types de travaux.

CT : Contrôle Terminal : l'évaluation repose sur une seule épreuve en fin de semestre.

CM : Cours Magistral : en amphithéâtre où l'enseignant s'adresse à un grand nombre d'étudiants.

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

MENJ : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

TD : Travaux Dirigés : nombre d'étudiants limité facilitant l'échange sur le cours magistral. Assiduité obligatoire.

TP : Travaux Pratiques : dans les formations professionnalisées ou pour certaines disciplines.

UFR : Unité de Formation et de Recherche : structure qui organise les enseignements dans un champ disciplinaire.
ex : UFR de Droit, sciences politiques et sociales, UFR Économie et gestion...

UE : Unité d'Enseignement : regroupant des enseignements (cours et TD) qui permettront l'obtention d'un certain nombre de crédits (ECTS).

www.campusfrance.org/fr > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs > Descriptions des établissements > Universités

Liste des universités françaises : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > Enseignement supérieur > Établissement

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/formations-diplomes-etablisements-50297>

Les universités couvrent l'ensemble des disciplines :

Les sciences, les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), Master (5 ans), Doctorat (8 ans).

Lieu privilégié des enseignements fondamentaux et de la recherche, l'Université assure une adéquation permanente de l'offre de formation avec l'évolution du savoir et de la technologie

- **Les formations universitaires d'ingénieur** délivrent environ 20 % des titres d'ingénieur en France.
- **Les formations de management**, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) qui proposent une trentaine de parcours de Licence, Master en Sciences de gestion et de management.
- **L'économie, les sciences politiques et le droit.**
- **Le journalisme et la communication** avec des écoles qui sont intégrées dans les universités (Aix-Marseille, Paris-Sorbonne...).
- **Des formations de techniciens** sont dispensées en 3 ans au sein des Instituts Universitaires de Technologie (IUT).
- **Les études de médecine, pharmacie, odontologie**, sont dispensées au sein de facultés et d'écoles pour la maïeutique.

L'orientation en Master permet la poursuite en Doctorat français.

Les chiffres

45 mentions de Licence

173 intitulés de Licences professionnelles

24 mentions du parcours Bachelor universitaires de technologie (parcours BUT)

246 mentions de Master

14 spécialités de Coursus de Master en Ingénierie

La modernisation de l'enseignement supérieur français :

Mutualisation et Investissements

- Mutualisation des moyens entre universités, écoles, organismes de recherche afin de constituer des grands pôles d'enseignement supérieur (COMUE/EPE), de recherche et d'innovation.
- Les regroupements d'établissements renforcent les synergies entre les acteurs et l'attractivité internationale des sites.
- Au sein des regroupements, certaines universités ont fusionné et s'intègrent aussi dans les communautés universitaires ou pilotent des associations d'établissements pour les politiques de site.
- En tant qu'établissement à part entière, Établissement public expérimental (EPE) ou la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE/EPE) est habilitée à délivrer des diplômes nationaux, prioritairement aux niveaux Master et Doctorat.



Admission en Licence (L1)

La Licence est un diplôme national et un grade universitaire du schéma LMD, validant trois années d'études après le baccalauréat ou équivalent. Les Licences sont répertoriées selon 4 domaines subdivisés en 45 mentions et l'admission se fait sans sélection de dossier avec un baccalauréat ou équivalent.

La candidature à l'université se fait sur le portail en ligne Parcoursup, qui recense environ 2500 formations en Licence 1, www.parcoursup.fr.

Pour connaître les modalités d'inscription, voir pages 44 et suivantes « S'inscrire ».

Organisation des études

La Licence générale est répartie sur 3 années d'études, soit 6 semestres d'études. Chaque semestre validé capitalise 30 crédits ECTS. Diplôme national, la Licence est validée par 180 crédits. Les horaires de 20 à 30h sont répartis entre cours magistraux, TP (Travaux Pratiques) et/ou TD (Travaux Dirigés). Les 3 années s'articulent autour de la maîtrise des connaissances.

- L1 : maîtrise des savoirs et compétences fondamentaux.
- L2 : consolidation des acquis.
- L3 : spécialisation en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.

Validation des études

Elle s'effectue par contrôle continu et/ou via un examen. La Licence générale vise principalement une poursuite d'études en Master (5 années d'études supérieures).

Frais de scolarité (fixés par l'État)

Étudiants de l'Union européenne

Vous êtes un étudiant de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse, l'État français prend en charge l'essentiel du coût de votre formation dans un établissement d'enseignement supérieur public. Les droits d'inscription pour 2023/2024 sont de 170 euros pour une année de Licence.

Étudiants hors Union européenne

Vous devez vous acquitter de droits d'inscription différenciés si :

- Vous vous inscrivez pour la 1^{re} fois en Licence à la rentrée 2023/2024.
- Au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESR.
- Vous n'êtes pas installé durablement en France.

L'État prend en charge les deux tiers du coût de votre formation. Le montant des droits d'inscription à payer en 2023/2024 est de 2770 euros pour une année de Licence.

L'accueil et l'accompagnement des étudiants à l'université

L'accueil

- **La semaine d'accueil ou d'intégration ou stage de pré-rentrée.**
- **L'enseignant référent** : enseignant ou interlocuteur privilégié qui propose un soutien individualisé et/ou accompagne un changement d'orientation.
- **Le tuteur** : étudiant de la filière, d'une promotion antérieure qui aide le nouvel étudiant.
- **Le tutorat d'accueil** : mis en place de juillet à début octobre pour l'accueil des nouveaux étudiants en les aidant pour l'inscription administrative et sous la responsabilité de l'équipe enseignante pour l'inscription pédagogique.
- **Le tutorat d'accompagnement** : accompagnement personnalisé sous la responsabilité de l'enseignant du tutorat (expression écrite et orale, bases disciplinaires, méthodologie pour la prise de note, fiche de lecture ou recherche documentaire et autonomie dans le travail personnel).

La réorientation

Possibilité pour un étudiant de démarrer une nouvelle formation au second semestre. La réorientation est également possible vers une Licence d'une autre université, ou encore vers un BTS ou vers un parcours BUT. À l'issue d'une L2, il est possible d'opter pour une Licence professionnelle.

La professionnalisation

- **Le SCUIO-IP** : le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle informe sur les filières et débouchés, accompagne l'étudiant (choix du parcours, aide dans la recherche de stage, rédaction de CV...).

LES LICENCES PLURIDISCIPLINAIRES

L'offre de formation au niveau Licence évolue avec une augmentation des formations à double mention ou spécialités (bi-Licence, double Licence), de plus en plus prisées par les étudiants. Ces formations proposent des cursus pluridisciplinaires (droit/histoire de l'art; humanités/sciences; maths et gestion, économie et sociologie). Les filières sont souvent sélectives avec une admission sur dossier scolaire. Certains de ces doubles parcours débouchent sur un double diplôme entre deux ou plusieurs universités d'Europe.

Pour se renseigner, ne pas hésiter à s'adresser directement aux établissements et à consulter leur site web.

BON À SAVOIR





Dans le système français des enseignements supérieurs professionnels courts, 108 Instituts Universitaires de Technologie (IUT) proposent une formation dans 24 mentions du secteur industriel et des services pour valider le parcours de Bachelor Universitaire de Technologie.

Le cursus proposé par les IUT est conçu dans une perspective professionnalisante avec un niveau de diplôme intermédiaire très recherché par les entreprises à la recherche de techniciens compétents.

La diversité des types de filières, la sélectivité de l'accès, l'implication des partenaires économiques et sociaux, ainsi qu'une très bonne insertion professionnelle, font des IUT un choix privilégié chaque année par plus de 120000 étudiants.

Le portail des IUT : <https://www.iut.fr>





Le parcours BUT

Depuis la rentrée 2021, le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) est un parcours de la Licence professionnelle proposé exclusivement par les Instituts universitaires de technologie (IUT), rattachés aux Universités. Il est organisé en 180 crédits européens et confère le grade de Licence.

Admission

L'accès est sélectif et ouvert à tous les bacheliers, même si les bacheliers technologiques sont prioritairement recrutés. Candidature via Parcoursup.

www.parcoursup.fr

Organisation des études

Les parcours sont des « spécialisations » progressives qui permettent de viser un champ de compétences particulier au sein d'une des 24 mentions offertes.

Le choix du parcours se fait à partir de la seconde année. Seules 3 mentions offrent des parcours dès la première année : Génie Biologique, Information Communication, Carrières Sociales.

Le Diplôme Universitaire de technologie (DUT) est, quant à lui, délivré au bout de 2 ans, en tant que diplôme intermédiaire, aux étudiants ayant validé 120 crédits européens au sein de ce parcours BUT.

Frais de scolarité

Les frais d'inscription sont les mêmes qu'en université.

Validation des études

Ces parcours professionnalisant sont très prisés par les entreprises à la recherche de techniciens compétents, ils offrent de très bonnes perspectives d'emploi. Le parcours BUT accorde le grade de Licence et permet aussi de poursuivre vers un bac +5. Les titulaires du parcours BUT peuvent candidater dans des Masters ou des Écoles.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bachelor-universitaire-de-technologie-45847>



Les études de droit

Les études de droit s'effectuent principalement à l'université.

L'évolution du droit, son application dans la vie quotidienne et les nouveaux champs concernés en font une filière qui ne mène plus simplement aux carrières judiciaires (avocat, juriste, notaire, huissier de justice, commissaire priseur) ou de la fonction publique (magistrat, greffier, commissaire de police, inspecteur des impôts, contrôleur des douanes), mais forme des juristes spécialisés dans tous les secteurs d'activité. Les nombreuses spécialisations et formations bi-disciplinaires où le droit est associé à un autre domaine en sont la preuve.

Les facultés de droit sont très bien représentées dans les universités en province, sans oublier l'École Nationale de la Magistrature (ENM) à Bordeaux.

BON À SAVOIR



LES LICENCES BI-DISCIPLINAIRES

Particulièrement adaptées à l'évolution du droit et de sa spécialisation, ces Licences, filières exigeantes et sélectives, permettent de poursuivre les enseignements de deux Majeures sur 6 semestres jusqu'à l'obtention du grade de Licence. Elles associent à l'enseignement du droit, dès la 1^{re} année, un autre domaine : les biotechnologies, les sciences politiques, l'économie, les sciences sociales, l'histoire de l'art ou encore anglais/droit - sciences politiques.

Pour se renseigner, ne pas hésiter à s'adresser directement aux établissements et à consulter leur site web.

Admission

Comme pour toutes les autres entrées en Licence, l'admission se fait après un baccalauréat.

Organisation des études

La Licence de droit permet d'acquérir les connaissances juridiques de base et de maîtriser un vocabulaire et des exercices totalement nouveaux : le commentaire d'arrêt ou la dissertation juridique. Les enseignements des 2 premières années (4 semestres) sont organisés autour d'un tronc commun sur les enseignements juridiques fondamentaux. La 3^e année renforce la formation dans un domaine : droit privé, droit public, droit européen et international, sciences politiques.

Validation des études

Elle s'effectue par contrôle continu la 1^{re} année; par contrôle continu et/ou via un examen final les autres années. Diplôme national, la Licence a la même valeur quels que soient l'université et le domaine enseigné.

BON À SAVOIR



Fun MOOC diffuse plusieurs MOOC d'aide à l'orientation à destination des lycéens, de leurs parents et des acteurs de la communauté éducative.
www.mooc-orientation.fr/



INTERNATIONAL

Les Licences franco-étrangères (parcours bi-nationaux)

Véritable tremplin pour des carrières internationales, elles forment des juristes bilingues et une partie de la formation s'effectue à l'étranger. On y étudie le droit français et un droit étranger (allemand, anglais, américain, russe, suisse...), avec un double diplôme à la clé. L'accès est sélectif, il s'effectue sur dossier et test de positionnement linguistique.

En lien avec les études de droit, le domaine de la gouvernance publique fait partie de l'offre de formation universitaire en partenariat avec les écoles d'administration. Il recouvre des thématiques qui concernent l'ensemble des organisations publiques, l'État, les collectivités, les administrations et les entreprises.

Plus d'informations :

Campus France > Ressources documentaires

Cartographie

> Enseignement supérieur et Recherche
> cartographie de l'offre de formation en gouvernance

Informations sur les écoles et Institutions françaises d'administration publique

> Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs > Description des établissements



L'accès aux professions du secteur de la santé et du social

Les études dans les domaines médicaux, paramédicaux et sociaux s'effectuent principalement à l'université et en école spécialisée. Ce sont des parcours sélectifs, qui délivrent des diplômes d'État (DE) ou des certificats de capacité (CC) obligatoires pour exercer la profession.

**Pensez à consulter la partie
« débouchés » des fiches
Parcoursup**

À titre d'exemple, certaines Licences de biologie et de STAPS permettent de candidater en kinésithérapie.

www.parcoursup.fr

L'accès aux professions de la santé

Les études médicales se déroulent à l'université. Le diplôme d'État (DE) de masseur-kinésithérapeute se prépare en 4 ans dans un institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK). Plusieurs parcours permettent aux étudiants de candidater et accéder à la médecine, la maïeutique, l'odontologie et la pharmacie (filière MMOP) ainsi qu'aux instituts de formation en masso-kinésithérapie. L'accès à ces filières se fait après une, deux ou trois années d'études supérieures.

Choisir sa formation

- **PASS** : Un parcours spécifique « accès santé », une année de Licence spécifique « accès santé » avec une option d'une autre mention disciplinaire (droit, biologie, langues...).
- **L.AS** : Une licence disciplinaire avec une option « accès santé » pour la ou les filières visées (MMOP, kinésithérapie).

Médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP)

- Bac +5 pour les sages-femmes.
- Bac +9 à bac +12 pour les médecins.
- Bac +6 à bac +9 pour les pharmaciens.
- Bac +6 à bac +8 ou bac +9 pour le troisième cycle long pour les chirurgiens-dentistes.

Quel que soit le parcours choisi, la validation de l'année de Licence engagée conditionne l'admissibilité du candidat aux études de santé. Chaque université définit ses propres seuils d'admission.

Infirmier

Le diplôme d'État (DE) d'infirmier se prépare en 3 ans au sein d'un institut de formation en soin infirmier (IFSI), la sélection s'effectue sur dossier via la procédure Parcoursup.



Orthophoniste

Le Diplôme d'État (DE) d'orthophoniste se prépare à l'université en 5 ans, l'accès s'effectue sur concours.

www.fno.fr

Ostéopathe

Le diplôme d'ostéopathe se prépare en 5 ans dans une école agréée par le ministère des Solidarités et de la Santé. La sélection s'effectue sur dossier et entretien.

www.osteopathe-syndicat.fr/agrement-ecole-osteopathie

L'accès aux métiers du social

À l'instar des formations médicales et paramédicales, les écoles sociales sont très sélectives et délivrent un diplôme d'État, obligatoire pour exercer la profession. L'accès à ces formations se fait via la procédure Parcoursup, sur dossier et entretien. C'est le cas notamment pour le diplôme d'État d'assistant de service social.

D'autres formations paramédicales recrutent également après une Licence d'accès aux études de santé (PASS ou L.AS). C'est le cas pour le Diplôme d'État d'ergothérapeute, le Diplôme de chiropraxie, le Diplôme d'État de pédicure-podologue.

BON À SAVOIR





Intégrer une Grande École

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau. Elles regroupent les écoles d'ingénieur, les écoles de management, les Écoles Normales Supérieures (ENS), les Écoles Nationales Vétérinaires, l'École polytechnique, l'École navale, l'École des ponts ParisTech...

Ces Grandes Écoles se caractérisent par une forte sélection, une grande ouverture internationale, des liens suivis avec les entreprises, un fort « esprit de corps », et un maintien des relations avec les étudiants après le diplôme. Les Grandes Écoles délivrent des diplômes d'établissement (de niveau baccalauréat + 5 années d'études supérieures) et pour certaines le grade de Master reconnu par l'État.

Si la Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) reste encore aujourd'hui privilégiée pour intégrer les Grandes Écoles, plus de la moitié des élèves viennent aujourd'hui d'autres cursus (L2, cycle pluridisciplinaire d'études, instituts d'administration des entreprises (IAE), après un bac +2 type BTS ou 2^e année de parcours BUT, un bac +3, un bac +4 ou plus, etc.).

Conférence des Grandes Écoles (CGE) : www.cge.asso.fr

Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieur : www.cdefi.fr



Les Classes Préparatoires

aux Grandes Écoles - CPGE

Admission

Les CPGE sont accessibles avec un baccalauréat ou un niveau équivalent. Le recrutement est sélectif. Il se fait à partir des résultats des classes de première et terminale et des appréciations des enseignants et du chef d'établissement.

Organisation des études

Les CPGE sont des filières très encadrées avec un volume horaire élevé, environ 35h de cours par semaine, auxquelles s'ajoutent travail à la maison, devoirs surveillés, interrogations orales (les « colles ») et concours blancs. L'année est divisée en deux semestres. Le premier semestre de la première année assure la transition entre lycée et enseignement supérieur.

Validation des études

Les étudiants de CPGE ne peuvent pas redoubler la première année, sauf circonstances exceptionnelles. Le redoublement de la deuxième année peut être autorisé. L'objectif des CPGE est de passer des concours et l'étudiant n'obtient pas de diplôme à l'issue des deux années (voire trois) passées en CPGE. Cependant, selon ses résultats, il peut obtenir 60 ECTS en fin de première année et 120 ECTS en fin de deuxième année, ce qui lui donne la possibilité de poursuivre des études en L3 à l'université, si l'étudiant s'est bien inscrit à l'Université parallèlement.



LE CYCLE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (CPES) AU LYCÉE HENRI IV

Le grand établissement Paris Sciences et Lettres - PSL propose une formation préparatoire de 3 années. Sur le principe du recrutement des bacheliers des 3 séries générales au baccalauréat, l'étudiant peut choisir en première année une filière - Sciences, Humanités ou Sciences économiques, sociales et juridiques (SESJ). La scolarité se déroule au lycée Henri IV. Ce cycle propose un programme généraliste menant vers une spécialisation en 2^e et 3^e année puis un accès direct en Master 1 aux établissements membres de PSL.

<https://lycee-henri4.com/cycle-pluridisciplinaire-detudes-superieures/>

BON À
SAVOIR



Les classes préparatoires littéraires

5 voies sont proposées aux bacheliers généraux :

- La CPGE Lettres débouche en 2^e année sur 2 classes : lettres Ulm et lettres Lyon qui prépare les étudiants à l'entrée dans les ENS ainsi qu'aux écoles partenaires de la BEL (banque d'épreuves littéraires).
- La CPGE Lettres et sciences sociales (LSS) prépare à l'entrée aux ENS, à certaines écoles de commerce et aux deux écoles de statistique (ENSAE et ENSAI).
- La prépa Chartes (dans 3 lycées) prépare à l'entrée à l'École des Chartes.
- La prépa Saint-Cyr lettres (dans 3 lycées) permet l'accès à l'école spéciale militaire Saint-Cyr.
- La prépa arts et design permet de se présenter au concours design de l'ENS Paris-Saclay et aux concours d'entrée dans les Écoles nationales supérieures d'art et les Écoles supérieures d'arts appliqués.

La banque d'épreuves littéraire (BEL) élargit l'accès aux étudiants des CPGE littéraires à des écoles de commerce, à des IEP ainsi qu'à d'autres grandes écoles : www.concours-bel.fr

INTERNATIONAL

Les lycées français à l'étranger

Le lycée Descartes de Rabat au Maroc propose une classe prépa économique et commerciale à destination des bacheliers généraux (CPGE ECG).

www.lycee-descartes.ac.ma/pedagogie/prepa/presentation-cpge

BON À
SAVOIR



En 2^e année dans les voies MP, PC, PT et PSI, certains lycées proposent le cursus de prépa « dite étoile ». Le programme est identique à celui des prépas sans étoile, mais traité plus en détail, avec davantage d'exercices et moins de cours. Elles préparent plus spécifiquement aux concours des écoles les plus prestigieuses (Centrale, Mines, Polytechnique) et sont réservées aux étudiants les plus brillants.



Les classes préparatoires scientifiques

5 voies d'accès aux écoles d'ingénieur pour les bacheliers généraux :

- MPSI (mathématiques, physique, sciences de l'ingénieur).
- PCSI (physique, chimie, sciences de l'ingénieur).
- PTSI (physique, technologie, sciences de l'ingénieur).
- BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la terre).
- MPII (mathématiques, physique, ingénierie et informatique - mathématiques, physique et informatique).

LA CPGE SCIENTIFIQUE PLURIDISCIPLINAIRE VOIE MPII-MPI

Avec un enseignement renforcé en sciences informatiques. Choix au 2^e trimestre vers un renforcement de l'enseignement informatique ou parcours MPSI classique.

BON À
SAVOIR



À consulter

Toutes les réponses à vos questions sur les « classes prépa »

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Organisation-des-etudes-superieures/Les-classes-preparatoires-aux-grandes-ecoles-CPGE>

Les classes préparatoires économiques et commerciales

3 voies pour ces classes préparatoires :

- ECG pour les bacheliers de la voie générale
- ECT pour les bacheliers STMG
- ENS Rennes (ENS éco D1) et l'ENS Paris-Saclay (ENS éco D2) pour les bacheliers généraux et STMG

Ces 3 voies conduisent aux écoles de management. Les prépas ENS éco D1 (droit) et ENS éco D2 (économie) se déroulent pour moitié dans un lycée et pour moitié à l'université. Elles débouchent sur les concours d'entrée à l'ENS Rennes pour la prépa D1 et l'ENS Paris-Saclay pour la prépa D2. Les étudiants poursuivent aussi en université ou en écoles de management, en IEP, etc.

LA CPGE ÉCONOMIQUE VOIE GÉNÉRALE ECG

La CPGE économique et commerciale a évolué, les CPGE ECE et ECS ont fusionné et sont devenues la CPGE ECG (économiques et commerciales voie générale).

BON À
SAVOIR





Les écoles d'ingénieur

Les écoles d'ingénieur délivrent après cinq années d'études supérieures, le titre d'ingénieur reconnu et habilité par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Chaque année, près de 50 000 étudiants entrent dans une école d'ingénieur.

Organisation des études

→ Les écoles d'ingénieur peuvent se répartir entre :

- des écoles recrutant directement après le baccalauréat : post-bac (« prépa intégrée » ou cycle préparatoire commun);
- des écoles recrutant après deux années d'études supérieures post-bac +2 (CPGE, CUPGE, 2^e année de parcours BUT, BTS/A, L2).

- Dans la plupart des cas, les écoles d'ingénieur proposent des recrutements à différents niveaux, par ces deux voies (post-bac et post-bac+2), mais également par des admissions parallèles (post-bac+1, L3, M1, etc.).
- Le cycle ingénieur dure 3 ans, du niveau bac +3 au niveau bac +5. Il est caractérisé par des enseignements appliqués, des projets et des stages.
- Le titre d'ingénieur confère le grade de Master et permet une poursuite d'étude en Doctorat.



**CAMPUS
FRANCE**

www.campusfrance.org/fr > Ressources documentaires >

Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs > Descriptions des établissements > Écoles d'ingénieur

Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France > Diplômes > Le titre d'ingénieur



Choisir sa formation

Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs : www.cdefi.fr

Commission des Titres d'ingénieur - CTI www.cti-commission.fr (liste des formations habilitées)

Conférence des Grandes Écoles (CGE) : www.cge.asso.fr/formations-labellisees/

Admission

Quelle que soit la voie d'accès envisagée, l'admission au sein d'une école d'ingénieur est toujours sélective : concours ou sélection sur dossier, et éventuellement entretien (en présentiel ou à distance). Toutes ces modalités se retrouvent sur Parcoursup ou sur le site Internet des Écoles ou groupement d'Écoles.

Après le baccalauréat

Près de la moitié des écoles d'ingénieur recrutent leurs futurs étudiants directement après le baccalauréat. Elles sont toutes présentes sur la plateforme Parcoursup.

→ Prépa intégrée

Le modèle de la « prépa intégrée » permet à l'étudiant d'effectuer sa scolarité dans un seul établissement. Les deux premières années constituent un cycle préparatoire intégré, dont les contenus, l'encadrement et l'exigence sont comparables à ceux d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

→ Cycle préparatoire commun (CPC)

Les cycles préparatoires communs sont très proches du modèle de la « prépa intégrée ». Les étudiants recrutés dans ces cycles préparatoires communs suivent deux années de formation puis intègrent l'une des écoles du groupe en fonction de leur classement en contrôle continu.

Les principaux CPC étant :

- CPP – La prépa des INP. Permet l'accès dans une des 36 écoles du groupe. www.la-prepa-des-inp.fr
- CPI Chimie Gay-Lussac. Permet l'accès à l'une des 20 écoles du groupe. www.20ecolesdechimie.com
- PeiP. Permet l'accès aux 15 écoles du réseau Polytech.

Concours GEIPI-Polytech :
35 écoles publiques
www.geipi-polytech.org

INSA : 7 INSA en France, 1 INSA international à Fès (Maroc) et 6 écoles partenaires
www.groupe-insa.fr

Concours Puissance Alpha : 18 écoles
www.puissance-alpha.fr

Concours Advance : 4 écoles
www.concours-advance.fr

Concours Avenir Bac : 7 écoles
www.concoursavenir.fr

Universités de technologie (UT) : 3 écoles
www.3ut-admissions.fr

ICAM : 3 formations d'ingénieur généraliste, sur 6 campus en France et 5 dans le Monde
www.icam.fr

Réseau France Agro³ : 3 écoles
www.franceagro3.org

À
CONSULTER



BON À SAVOIR



→ Environ 90 % des élèves des prépas scientifiques intègrent une grande école après 2 ou 3 ans d'une prépa.

→ Un élève d'une prépa peut choisir de présenter jusqu'à une dizaine de concours communs (en général, il en choisit 1 ou 2).

BON À SAVOIR



BACHELOR EN SCIENCES ET INGÉNIERIE

Proposé par les écoles d'ingénieurs et visé par la CTI, le Bachelor en Sciences et Ingénierie est une formation professionnalisante post-bac d'une durée de trois ans. Cette formation scientifique et technique conduit à un grade de Licence, validant 180 ECTS. Une attention particulière est portée à l'accueil d'étudiants internationaux.

Après deux années d'études supérieures

→ Après une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)

Voie « historique », parfois décrite comme une voie « royale », les CPGE (voir pages 23 et suivantes), permettent l'accès à des concours communs d'écoles d'ingénieurs (post-bac+2). C'est une voie incontournable pour intégrer les écoles les plus sélectives (Polytechnique, Mines ParisTech, Télécom ParisTech, Centrale-Supélec).

→ Admissions parallèles (CUPGE, 2^e année du parcours BUT, BTS/A, L2/3, prépa ATS, etc.)

Loin d'être marginales, les admissions parallèles représentent près de 30 % des admissions en écoles d'ingénieur. Ces admissions existent à différents niveaux, pour différents profils d'étudiants. Ces recrutements sont sélectifs et s'effectuent sur dossier ou sur concours.



Choisir sa formation

- CUPGE

Les cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles (CUPGE), préparent spécifiquement les étudiants à une admission parallèle en école d'ingénieur à l'issue d'une deuxième année de Licence à l'Université. Mises en place dans une vingtaine d'universités, ces formations (sélectives) proposent aux étudiants des cours supplémentaires et des entraînements aux épreuves en parallèle du cursus de Licence.

- BTS/A

De nombreuses écoles proposent une admission en 1^{re} année du cycle ingénieur aux étudiants titulaires d'un DUT (sortie diplômante en 2^e année de parcours BUT) ou d'un BTS. Ce sont les admissions parallèles les plus fréquentes, représentant plus d'un quart des élèves en école d'ingénieur.

- Prépa-ATS

Destinées aux étudiants issus de 2^e année de parcours BUT et de BTS, les classes préparatoires aux grandes écoles ATS (adaptation technicien supérieur) permettent, avec une formation en un an, de mieux se préparer à l'enseignement dispensé en école d'ingénieur et de renforcer son dossier pour l'admission.



- Autres

D'autres voies sont possibles pour des admissions parallèles, notamment à l'Université.

- Pour une admission en 2^e année du cycle préparatoire à bac +1 (après un an de CPGE ou après une première année de Licence).
- Pour une admission en 1^{re} année de cycle ingénieur à bac +2 et bac +3 (après une deuxième année de licence universitaire et pour les titulaires d'une Licence universitaire).
- Pour une admission en 2^e année de cycle ingénieur à bac +4 après une première année de Master universitaire.

Les Écoles Nationales Vétérinaires

En France, il existe quatre Écoles Nationales Vétérinaires (ENV) publiques, à Maisons-Alfort, Lyon, Nantes, Toulouse et une école privée, à Rouen. On y accède par concours, du post-bac au bac+3. Les matières clés sont la SVT, la physique-chimie et les mathématiques. La CPGPE BCPST constitue la voie d'accès majoritaire.

Admission

Dans les ENV

Il est possible d'intégrer une ENV dès la 1^{re} année. La sélection se fait sur dossier Parcoursup et entretiens.

Plus d'infos sur :

<https://concours-veto-postbac.fr/>

Des concours permettent d'intégrer une ENV en 2^e année, dont :

- le concours A (pour les CPGE BPCST et TB)
- le concours B (pour les L3 du domaine des sciences)
- le concours C (pour les BTS/BTSA ou DUT, suivis d'une prépa ATS)

À noter : on ne peut candidater plus de deux fois, tous concours confondus. Les admis intègrent une école en fonction de leurs vœux et de leur rang de classement.

Plus d'infos sur :

www.concours-agro-veto.net

Des conditions de nationalité sont requises pour se présenter au concours. Le nombre de places et leur répartition sont fixés chaque année par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

BON À SAVOIR



À l'école vétérinaire

Le recrutement se fait uniquement après le bac, sur concours propre. Les candidatures passent par Parcoursup.

Parcours

La formation dure entre 6 et 8 ans : 5 années de tronc commun et 1 année d'approfondissement dans un domaine professionnel durant laquelle la rédaction d'une thèse d'exercice permet d'obtenir le Diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV), reconnu dans tous les pays de l'espace européen.

Il est ensuite possible de se spécialiser en préparant un Certificat d'études vétérinaires approfondies (CEAV) et un Diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV).

École Nationale Vétérinaire d'Alfort - ENVA : www.vet-alfort.fr

École Nationale Vétérinaire de Lyon - VetAgro : www.vetagro-sup.fr

École Nationale Vétérinaire de Nantes - Oniris : www.oniris-nantes.fr

École Nationale Vétérinaire de Toulouse - ENVT : www.envt.fr

École privée de Rouen - UniLaSalle : www.unilasalle.fr/formations/ecole-veterinaire



Les Écoles Normales Supérieures

Les ENS proposent une formation d'excellence vers l'enseignement, la recherche ou les carrières dans l'administration et les grandes entreprises. Il en existe quatre en France, qui forment à des domaines variés :

- ENS Lyon : Arts, lettres et langues, sciences humaines et sociales, sciences.
- ENS Paris Ulm : Arts, lettres et langues, sciences humaines et sociales, sciences.
- ENS Paris Saclay : Design, anglais, économie et gestion, sciences sociales, sciences et technologies.
- ENS Rennes : Économie, droit et gestion, sciences et technologie, EPS.

Admission

Le recrutement est très sélectif à partir d'un Bac+2.

ENS Lyon : www.ens-lyon.eu

ENS Paris-Saclay : www.ens-cachan.fr

ENS Paris : www.ens.fr

ENS Rennes : www.ens-rennes.fr

Parcours

La scolarité dure *a minima* 4 ans. Pour obtenir le diplôme de l'ENS, le normalien doit valider les enseignements d'une L3, d'un Master et ceux du complément de formation propre à chaque École. La majorité poursuit en thèse de Doctorat ou se présente à des concours d'accès aux grands corps de l'État.

Frais de scolarité

Les élèves de l'ENS citoyens d'un État membre de l'UE, ont le statut de fonctionnaire-stagiaire et perçoivent une rémunération, en contrepartie d'une obligation décennale de servir l'État. Des dispositifs de bourse peuvent être mis en place pour les autres étudiants.

AGRÉGATION

En Master, les ENS proposent à leurs étudiants une préparation au concours de l'agrégation pour devenir professeur des lycées (durée : 1 an).

BON À SAVOIR



Les écoles de commerce et de management

Une formation en école de management débouche sur une large palette de professions dans des secteurs d'activités variés. Plusieurs critères objectifs sont à prendre en compte pour juger de la qualité d'une école : le visa délivré par l'État, la reconnaissance du diplôme, la délivrance du grade de Master et l'attribution de certains labels.

Admission

Après le baccalauréat

De nombreux bacheliers intègrent une école de commerce directement après le bac pour 3, 4 ou 5 années d'études. Certaines écoles recrutent sur concours commun (Accès, Ecricome Bachelor, Team...) et d'autres sur concours propre.

Les inscriptions sont ouvertes aux bacheliers généraux et STMG. Elles s'effectuent via Parcoursup (pages 45 et suivantes) :

www.parcoursup.fr



Après un bac +2

Une majorité de Grandes Écoles, en France membres de la Conférence des Grandes Écoles, recrutent prioritairement sur concours, après une CPGE économique et commerciale, parfois littéraire, voire après un BTS, une L2 ou une 2^e année du parcours BUT. Parmi ces écoles, on trouve les 8 parisiennes dont HEC, Essec et ESCP Europe, mais aussi certaines en province (EM Lyon, Skema et Edhec à Lille, Audencia Nantes...).

→ Banque commune d'épreuves (BCE) : www.concours-bce.com

→ Ecricome : www.ecricome.org

Certaines écoles organisent leur propre concours de recrutement.

À consulter

Les différents concours pour entrer en école de commerce via Parcoursup en 2022/2023 :

→ www.concours-acces.com

→ www.concoursPASS.com/

→ www.concours-sesame.net

→ www.ecricome.org

→ www.bachelor-egc.fr

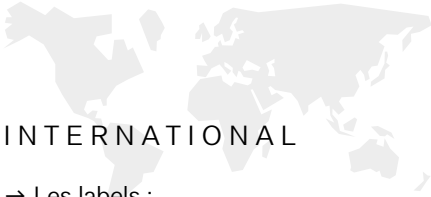
→ <http://bachelor.passerelle-esc.com>

Validation des études

Le diplôme se valide par contrôle continu et/ou examen final.

Frais de scolarité

La majorité des écoles de commerce est privée et les frais de scolarité varient de 5000 à 15000 €/an et au-delà. Trois écoles ont un statut public : Télécom École de management à Évry, l'École de Management de Strasbourg et l'ISCID-CO de Dunkerque.



→ Les labels :

- AACSB, *Association for the Advancement of Collegiate Schools of Business* : www.aacsb.edu
- AMBA, *Association of MBAs*, label britannique : www.associationofmbas.com
- EPAS, *EFMD Programme Accreditation System*, label pour les programmes internationaux : www.efmdglobal.org
- EQUIS, *European Quality Improvement System*, label européen : www.efmdglobal.org

→ 4 écoles françaises se placent dans les 10 premières places, selon le classement 2022 du *Financial Times*.

→ Accès, Sésame et Team proposent aux élèves des lycées français de l'étranger des sessions de recrutement délocalisées, ainsi que des aménagements pour les oraux d'admission.

www.campusfrance.org/fr

> Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs
> Descriptions des établissements > Écoles de commerce

> Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France > Diplômes > Les diplômes des IAE

Les IAE

Avec plus de 50 000 étudiants dans 37 écoles sur l'ensemble du territoire national y compris la Corse, l'Île de la Réunion et la Nouvelle-Calédonie, IAE FRANCE constitue un réseau d'écoles expertes en Management depuis plus de 60 ans. Onze IAE recrutent dès la Licence via Parcoursup. Les droits d'inscription, pour la plupart des IAE, correspondent aux frais universitaires fixés chaque année au niveau national.

Les IAE favorisent la mobilité internationale des étudiants grâce à des partenariats dans 50 pays.

Pour leur entrée en 3^e année de Licence ou en 1^{re} année de Master (M1), les IAE utilisent le test « Score IAE-Message ».

→ Pour plus d'informations concernant ce test, consultez le site :

www.iae-message.fr

→ Site d'IAE FRANCE :

www.iae-france.fr

Pour en savoir plus :

Conférence des Grandes Écoles (CGE)
www.cge.asso.fr/listings/





Les Instituts d'Études Politiques

Les Instituts d'Études Politiques, plus généralement connus sous le nom de « Sciences Po », sont des lieux de formation, dont les contenus, centrés autour des sciences humaines forment à de nombreux métiers, des secteurs publics et privés, bien au-delà du domaine de la politique.

L'Institut d'Études Politique de Paris, qui a la marque déposée « Sciences Po », est le plus connu mais il existe 9 autres Instituts d'Études Politiques à Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse.

La culture générale et l'ouverture vers l'international sont très présentes dans les IEP.

Admission

Pour tous les IEP, l'inscription aux sélections s'effectue sur Parcoursup, entre janvier et mars.

Leurs modalités de sélection tendent à s'harmoniser en supprimant les épreuves écrites. Les critères d'examen et les modalités d'accès sont disponibles et actualisées sur le site Parcoursup.

L'inscription au concours s'effectue sur Parcoursup, entre janvier et mars.

www.parcoursup.fr



Organisation des études

Le diplôme d'IEP s'obtient en 5 ans et confère le grade de Master. La formation est organisée en 2 cycles d'études :

- 1^{er} cycle de 3 ans : un tronc commun généraliste et pluridisciplinaire qui comporte séjour à l'étranger et stage. À l'IEP de Paris ce 1^{er} cycle s'appelle Collège Universitaire et délivre un Bachelor.
- 2nd cycle de 2 ans : Spécialisation et professionnalisation dans des domaines variés (15 à 20 cycles de Master par IEP) : carrière publique, communication, culture, droit, expertise, enseignement, management, économie, relations internationales, journalisme, santé, social et sciences politiques

L'échelle des droits de scolarité annuels s'étend de 0 à 13 190 euros pour le niveau Licence et de 0 à 18 260 euros pour le niveau Master.



Les campus délocalisés et les filières internationales

Au sein des IEP, la dimension internationale est forte.

C'est le cas dans la plupart des formations, mais encore plus dans certains programmes. À Sciences Po Paris, les 3 premières années du collège universitaire peuvent être effectuées dans des campus délocalisés, spécialisés par zone géographique :

- Europe centrale et orientale à Dijon.
- Europe-Asie au Havre.
- Moyen-Orient et Méditerranée à Menton.
- Euro-franco-allemand à Nancy.
- Euro-latino-américain à Poitiers.
- Europe, Afrique et Amérique à Reims.

D'autres parcours internationaux existent, avec des doubles diplômes, à Sciences Po Paris et dans les autres IEP.

À noter

Si la plupart des étudiants intègrent la 1^{re} année, d'autres accès existent en cours de cursus. Les IEP diversifient leurs voies d'accès en recrutant, à différents niveaux, des profils de plus en plus variés. Les niveaux et les modalités d'admission varient d'un IEP à l'autre. Pensez à les explorer !

Les Écoles Supérieures

d'Art et de Design (ESAD)

Il existe dans le domaine des arts une distinction entre « Arts Appliqués » et « Beaux-Arts » en ce qui concerne les diplômes et les écoles.

Près d'une cinquantaine d'Écoles supérieures d'art et de design publiques délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. Les écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (nommées Écoles consulaires) délivrent des certificats ou des titres, dont certains sont enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles : www.francecompetences.fr

Les Écoles Supérieures d'Art et de Design publiques : les diplômes nationaux

Les Écoles Supérieures d'Art et de Design, placées sous la tutelle du Ministère de la Culture sont sélectives. Leurs modalités d'admission sont définies sur Parcoursup. Elles exigent souvent la préparation d'un dossier de travaux personnels. Elles sont accessibles après le baccalauréat ou l'équivalent et dispensent des formations à la création plastique et visuelle (art contemporain, communication et design). Un accès est possible en 2^e ou 3^e année avec un BTS d'arts appliqués ou une Licence d'Arts plastiques.

- Le cursus de 3 ans couvre une spécialisation en art, design et communication visuelle et permet d'obtenir le Diplôme National d'Art (DNA), conférant le grade de Licence.
- Le cursus de 5 ans structure et concrétise la recherche personnelle. Il permet d'obtenir le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), conférant le grade de Master.



BON À SAVOIR



Campus France anime CampusArt, un réseau d'établissements français proposant des formations diplômantes dans le domaine des arts (art, design, mode, photographie, musique...) et de l'architecture qui permet de candidater en ligne aux formations artistiques.

CampusArt offre un choix de plus de 700 formations au niveau Classes préparatoires, Licence, Master et Post-Master.

Un seul dossier en ligne permet à l'étudiant d'adresser sa candidature à l'ensemble des établissements du réseau et d'en suivre l'évolution jusqu'à la réponse d'admission.

Pour en savoir plus et candidater en ligne : www.campusart.org

Les Écoles Nationales

Supérieures d'Art :

les diplômes d'établissements

Certains de leurs diplômes confèrent le grade de Master en Arts Appliqués, Arts Plastiques, Arts visuels, conception/création, design textile, design industriel, photographie :

- L'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) - Paris.
- L'École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA) - Paris.
- L'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers) - Paris.
- L'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) - Arles.
- Le Fresnoy - Studio National des arts contemporains - Tourcoing.

À consulter

Plus de 650 formations artistiques sont accessibles via Parcoursup. Mais attention ! La très grande majorité des écoles supérieures d'art et de design sont présentes sur Parcoursup mais seulement à titre indicatif. Les candidats ont donc accès à la fiche détaillée de la formation précisant les compétences attendues, les conditions d'admission, les débouchés professionnels... Sous chacune des formations concernées, la mention « Candidature hors Parcoursup » est affichée pour aider les candidats à s'y retrouver.

LES ÉCOLES DE MUSIQUE, DANSE ET SPECTACLE VIVANT : LES ÉTUDES AU CONSERVATOIRE

Les établissements d'enseignement artistique – danse, musique, art dramatique, mime et cirque – sélectionnent sur dossier et audition. Pour la musique et la danse, il faut déjà avoir suivi des cours au conservatoire. Les Écoles supérieures d'art dramatique n'admettent pas de débutant. Les cursus musicaux dispensés par les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris et de Lyon s'inscrivent dans le schéma européen LMD :

- le Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon : www.cnsmd-lyon.fr
- le Conservatoire national supérieur musique et danse de Paris : www.conservatoiredeparis.fr/
- 43 Conservatoires à rayonnement régional, en musique, danse et théâtre, délivrent des formations sur 3 cycles. Liste des conservatoires : www.culture.gouv.fr
- Association Européenne des Conservatoires (AEC) : www.aec-music.eu
- Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) : www.federation-ffea.fr

BON À
SAVOIR





Les Écoles Nationales Supérieures d'Arts Appliqués publiques (ENSAA)

Les ESAA proposent des diplômes nationaux dans des domaines très spécifiques, sur des cursus de 2 à 5 ans, pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...) :

- École Supérieure d'Arts et Industries Graphiques (ESAIG) Estienne - Paris.
- École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA) Olivier de Serres - Paris.
- École Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA) Boule - Paris.
- École Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA) Duperré - Paris.
- École Supérieure des Arts Appliqués et du Textile (ESAAT) - Roubaix.
- Lycée de la communication Alain Colas - Nevers.
- Lycée La Martinière Diderot - Lyon.

DNMADE : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design

Le DNMADE : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design, grade de Licence, sanctionne le 1^{er} cycle sur 3 ans et propose plusieurs mentions : animation, espace, événement, graphisme, innovation, instrument, livre, matériaux, mode, numérique, objet, patrimoine, spectacle, ...

→ **Le DSAA** : le Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués est certifié au niveau bac+5 et prépare aux métiers d'architecte d'intérieur, designer graphique, industriel, styliste de mode, illustrateur...

<https://designetmetiersdart.fr>



Toutes les modalités de sélection sont en consultation sur Parcoursup : www.parcoursup.fr



www.campusfrance.org/fr > Ressources documentaires

> Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs

> Descriptions des établissements > Écoles d'art, d'architecture, de mode

> Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

> Diplômes > Les diplômes d'Art et de Culture

> Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France > Domaines d'études > Art et Architecture

Les Écoles Nationales Supérieures

d'Architecture (ENSA)

20 Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), placées sous la tutelle conjointe des ministères de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, délivrent des diplômes nationaux.

Deux autres établissements sont habilités à délivrer des diplômes reconnus équivalents :

- l'École Spéciale d'Architecture (ESA), établissement privé;
- l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg, établissement public.

Admission

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent toutes filières confondues et avoir une motivation affirmée. Les modalités de sélection diffèrent d'une école à l'autre (dossier et/ou test et/ou entretien). Procédure en ligne Parcoursup : www.parcoursup.fr

Organisation des études

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen du LMD :

- Un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans conduit au Diplôme d'Études En Architecture (DEEA, grade de Licence).



www.campusfrance.org/fr

> Ressources documentaires > Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France > Diplômes Le Diplôme d'Architecture > Domaines d'études > Architecture

- Un 2^e cycle d'études d'une durée de 2 ans conduit au Diplôme d'État d'Architecte (DEA, grade de Master).
- L'acquisition du HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre), seul titre autorisant l'architecte à déposer un permis de construire en France, requiert une sixième année d'études et de stage.
- Certaines écoles proposent un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec des écoles d'ingénieur (Diplôme d'État d'Architecte et titre d'ingénieur).

Liste des écoles publiques

www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-recherche-et-metiers/Les-formations-d-architecte-et-de-paysagiste/Les-cursus-et-les-diplomes/Les-ecoles-nationales-superieures-d-architecture

Candidature aux formations en architecture

www.campusart.org

À noter

Les modalités d'admission peuvent être aménagées pour les élèves des établissements français de l'étranger : pas d'épreuves écrites, possibilité d'entretien par Skype ou visioconférence.



Les écoles et instituts spécialisés proposent des formations dans différents domaines professionnels.

Certaines écoles ont leur(s) certification(s) enregistrée(s) au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) indiquant le niveau de formation, ainsi que le socle de connaissances et de compétences. Les domaines professionnels ne sont pas toujours couverts par l'université avec des formations en arts, culture, restauration, tourisme, services...

Formations professionnelles :

www.francecompetences.fr

Des écoles et instituts visés par l'État préparent à un Diplôme d'État, en 2 à 5 années d'études supérieures, en particulier dans le domaine paramédical et social. Les frais de scolarité sont variables, de 170 €/an pour les écoles publiques jusqu'à 6000 €/an pour les privées.





Les **BTS**

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) s'obtient en 2 ans. Il sanctionne une formation professionnelle dans un domaine précis et permet une insertion professionnelle rapide en tant que technicien supérieur mais également de poursuivre des études.

Organisation des études

Organisées en 4 semestres, les études se répartissent en enseignements généraux, enseignements professionnels, TP, TD et stages. Ces stages peuvent être effectués à l'étranger. Les étudiants, très encadrés, suivent 35 à 40 h de cours hebdomadaires et doivent fournir du travail personnel à un rythme soutenu. Le BTS permet de valider 120 ECTS.

Admission

L'admission en BTS est sélective. Elle se fait sur dossier : bulletins scolaires de 1^{re} et terminale, appréciation des enseignants, lettre de motivation.

Des BTS dans le réseau

3 établissements français à l'étranger proposent depuis la rentrée 2022 en partenariat avec le CNED des BTS dans le domaine du tertiaire :

- Lycée franco-hellénique Eugène-Delacroix à Athènes : BTS Tourisme
- Lycée Regnault à Tanger : BTS Commerce international
- Lycée Lyautey à Casablanca : BTS Commerce international

Bien que rattachés au CNED, les élèves sont accueillis et encadrés par les lycées qui mettent en œuvre un accompagnement au plus près des étudiants

BTS / BTSA - Brevet de technicien Supérieur/Agricole

Le BTS se prépare dans un lycée, en STS (section de technicien supérieur) ou en école. Une classe de BTS regroupe 30 élèves en moyenne. Le passage en 2^e année se fait au vu des résultats obtenus en 1^e année. 138 spécialités sont proposées dans des domaines variés : tertiaire, industriel, arts, social et agricoles. Le diplôme est délivré à l'issue d'un examen terminal. 60 % des diplômés continuent leurs études après le BTS, dont la moitié vers une Licence professionnelle.

Pour choisir sa formation et une spécialité en BTS :

<https://cataloguem.campusfrance.org/licence/#/catalog>

Licence, puis entrer les mots clés « BTS L2 ».

Poursuites d'études

→ À l'université :

- les Licences professionnelles (1 an) pour approfondir sa formation ou acquérir une spécialité avec un objectif d'insertion professionnelle à court terme. L'accès se fait sur dossier ;
- les Licences générales accessibles avec un très bon dossier, l'objectif est la poursuite d'études en Master.

→ **En école d'ingénieur**, les écoles réservent un quota de places aux titulaires de BTS. L'admission se fait par concours. On peut également préparer ces concours en passant par une prépa ATS.

→ **En école de management** : les écoles ont mis en place des admissions parallèles à bac +2. Le nombre de places ouvertes est variable selon les écoles.

→ **En Classe préparatoire adaptation technicien supérieur (prépa ATS)**. Les ATS sont des prépas scientifiques ou économiques en 1 an réservées aux titulaires d'un BTS, ou en fin de 2^e année de parcours BUT pour intégrer selon le cas une école d'ingénieur, d'agronomie, une école vétérinaire ou une école de management. Des prépas ATS existent également pour les BTSA.



INTERNATIONAL

Ouverture à titre expérimental en partenariat avec le CNED (hors Parcoursup) d'un BTS Commerce international au lycée Lyautey à Casablanca (Maroc) et d'un BTS Tourisme au Lycée Franco-Hellénique Eugène Delacroix d'Athènes (Grèce).



www.campusfrance.org/fr

> Choisir sa formation > Licence

www.campusfrance.org

> Ressources documentaires > Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France > Diplômes BTS /BTSA

Pour en savoir plus : voir la vidéo sur le BTSA disponible sur le site de Campus France.
www.campusfrance.org

S'INSCRIRE



S'informer

Avec le site :
<https://www.terminales2022-2023.fr/>



S'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en France

L'inscription s'effectue en 3 étapes

- Obtention de l'attestation d'admission ou pré-inscription dans l'établissement supérieur choisi, nécessaire pour demander le visa d'entrée sur le territoire français pour les étudiants non ressortissants de l'Union européenne.
- Inscription administrative qui valide l'admission.
- Inscription pédagogique : sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission (choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen).

Pour recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure Parcoursup : en version Android et iOS

BON À SAVOIR



En cas de difficulté ou pour toute question relative à leur inscription, les élèves du réseau des établissements français à l'étranger peuvent contacter le Bureau Parcours des Élèves et Orientation de l'AEFE via la plateforme Parcoursup, depuis leur dossier, onglet : <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=contact>



La procédure en ligne Parcoursup
www.parcoursup.fr

Parcoursup est la plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur.

Cette plateforme permet aux lycéens qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur.

Vous pouvez faire une année de césure avant votre 1^{re} année d'études supérieures, pensez à le signaler sur Parcoursup!

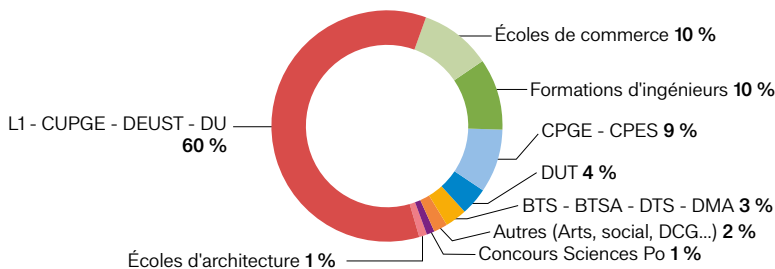


La très grande majorité des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur est proposée sur Parcoursup. L'élève a accès à des formations sélectives (CPGE, BTS, parcours BUT, écoles, etc.) dont l'admission se fait sur dossier ou par concours et à des formations non-sélectives (Licence, L.AS, PASS).

Si la formation n'est pas sur la plateforme, contacter directement l'établissement concerné pour s'informer sur les dates et les modalités d'inscription.

Attention à bien respecter les échéances de la procédure. Aucun rattrapage ne sera possible.

Répartition candidats ayant accepté une formation Parcoursup 2022



Le calendrier Parcoursup en trois étapes

- Le 20 décembre : ouverture du site d'information de Parcoursup
- Du 18 janvier au 6 avril : inscription, création du dossier candidat et formulation des vœux. Saisie des vœux jusqu'au 9 mars : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations).
- Du 1^{er} juin au 13 juillet : réception par les candidats des propositions d'admission

Pour plus de précisions sur le calendrier : www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier



Retrouvez plus d'informations sur le site de l'AEFE :

www.aefe.fr/orientation/lenseignement-superieur-en-france/se-porter-candidat



Tableaux des procédures

d'inscription en 1^{re} année

dans les établissements

d'enseignement supérieur français

Ressortissants de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE), de la Confédération suisse, Monaco et Andorre
Bac français ou européen — Pas de demande de visa

Choix de filière d'étude	Licence (L1) y compris L.AS et PASS, BUT, BTS, CPGE, DCG, MAN, IEP et Écoles supérieures d'art (selon modalités particulières pages 36 à 39) - écoles de commerce (modalités pages 32-33)
Lieux d'études demandés	Universités, IUT, Lycées, Écoles...
Procédure d'inscription	Via la plateforme Parcoursup : www.parcoursup.fr
Date de constitution des dossiers et de confirmation	Du 18 janvier au 9 mars 2023 : formulation des vœux Jusqu'au 6 avril 2023 : confirmation des vœux et constitution des dossiers demandés par les établissements d'enseignement supérieur
Hors Parcoursup	Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur la plateforme Parcoursup, le candidat doit s'adresser directement à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre et le calendrier
Où se renseigner?	Site de l'AEFE : www.aefe.fr Site Campus France : www.campusfrance.org

S'inscrire

Non ressortissants de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE), de la Confédération suisse, Monaco et Andorre Bac français ou européen — Demande de visa		
	Pays à procédure « Études en France » Liste de pays concernés www.campusfrance.org/fr/procedureetudes-en-France	Pays sans procédure « Études en France »
Choix de filière d'étude	Licence (L1) y compris L.AS et PASS, BUT, BTS, CPGE, DCG, DNMADE, IEP, Écoles supérieures d'art (selon modalités particulières pages 36 à 39), écoles de commerce, écoles d'ingénieur	
Lieux d'études demandés	Universités, IUT, Lycées, Écoles...	Universités, IUT, Lycées, Écoles...
Procédure d'inscription	Via la plateforme Parcoursup : www.parcoursup.fr	Via la plateforme Parcoursup : www.parcoursup.fr
Date de constitution des dossiers et de confirmation	Du 18 janvier au 9 mars 2023 : formulation des vœux Jusqu'au 6 avril 2022 : confirmation des vœux et constitution des dossiers demandés par les établissements d'enseignement supérieur	
Hors Parcoursup	Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur la plateforme Parcoursup, le candidat doit s'adresser directement à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre et le calendrier	
Finalisation de la procédure	Sitôt la pré-admission obtenue (par Parcoursup ou non), le candidat constitue, sous Études en France, un dossier préalable à la demande de visa. Le dossier est validé par l'Espace Campus France qui spécifie au candidat les étapes à suivre pour la procédure de demande de visa.	Se rapprocher des autorités consulaires ou de l'Espace Campus France
Où se renseigner?	Contacteur l'Espace Campus France du pays (sites, adresses sur www.campusfrance.org/fr/espaces)	Contacteur l'Espace Campus France du pays (sites, adresses sur www.campusfrance.org/fr/espaces) ou l'Ambassade de France

LES LICENCES

Les élèves des établissements français à l'étranger sont assimilés à des candidats résidents dans l'académie où se situe la formation à laquelle ils postulent.

Source : loi de l'orientation 2018.

BON À SAVOIR





La demande de visa

Les demandes de visa se font auprès du Consulat du lieu de résidence.

Plus de 70 pays sont dotés de la procédure en ligne « Études en France » obligatoire

Pour ces pays, il existe une procédure en ligne en 2 temps : pour la candidature dans les établissements d'enseignement supérieur français, puis pour la demande de visa. Le candidat est accompagné par l'Espace Campus France pendant le processus. Après avoir déposé en ligne sa candidature aux études, le candidat passe un entretien d'évaluation. Il attend la décision de l'établissement français, puis confirme son choix d'études. Il doit ensuite obligatoirement passer par la plateforme pour l'étape de demande de visa étudiant.

La liste complète de ces pays est disponible sur le site Campus France. www.campusfrance.org/fr/faq/quels-sont-les-pays-relevant-de-la-procedure-etudes-en-france

Pour les autres pays, consultez le site officiel des visas pour la France pour obtenir toute l'information nécessaire pour préparer votre séjour d'études en France : <https://france-visas.gouv.fr/>

Le visa étudiant long séjour

(> 3 mois)

Le visa étudiant long séjour permet de suivre des études en France pour une période supérieure à 3 mois.

Il existe plusieurs types de visas de long séjour :

→ **Le Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)**. Le VLS-TS doit être validé obligatoirement dans les trois mois qui suivent votre arrivée.

Cette démarche s'effectue en ligne sur le site <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr> et permet de séjourner en France pendant environ un an. Pour une durée plus longue vous demanderez ensuite un renouvellement de titre de séjour.

→ **Le visa de long séjour avec la mention carte de séjour à solliciter dans les 2 mois suivant l'arrivée** (cas des visas pour les ressortissants algériens et pour les passeports talents chercheurs, par exemple).

Pour plus d'informations :

<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/visa-de-long-sejour>

Dans certaines situations, un visa de long séjour temporaire (VLS-T) peut être délivré. Ce visa est valable pour une durée donnée, il n'est pas renouvelable et ne donne pas les mêmes droits qu'un VLS-TS. Par ailleurs, les étudiants relevant d'un programme de l'Union européenne, d'un programme multilatéral comportant des séjours de mobilité dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne ou d'une convention entre au moins deux établissements d'enseignement supérieur situés dans au moins deux États membres de l'Union européenne, se voient délivrer un visa spécifique portant la mention « Étudiant – mobilité ». La validation du visa se fait dans le premier pays d'arrivée.

Plus d'informations :

www.campusfrance.org > Étudiants > S'organiser > Visas et cartes de séjour

À l'expiration de son visa, l'étudiant doit demander une carte de séjour pour pouvoir rester en France. Les étudiants Algériens doivent dès la première année faire une demande de titre de séjour. Plus d'informations : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Les procédures de visa sont susceptibles d'évoluer dans le cadre de nouvelles dispositions législatives destinées à faciliter l'arrivée pour les étudiants et chercheurs étrangers.

Pour des renseignements plus à jour, voir les pages « Visa » sur le site

www.campusfrance.org

> Étudiants > S'organiser

> Visas et cartes de séjour

Visa étudiant : Campus France répond à vos questions

Quelle que soit votre situation ou votre nationalité, consultez les articles suivants pour trouver les réponses à vos questions concernant les visas étudiants :

→ Comment valider mon visa à l'arrivée ?

→ Comment renouveler mon titre de séjour ?

À noter

La procédure de demande de visa intervient une fois que l'étudiant dispose d'un certificat d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, de l'Espace Économique Européen ou de Suisse ne sont pas soumis au visa d'entrée et de séjour.

À l'issue de la date de validité du VLS-TS, l'étudiant doit faire une demande de renouvellement de titre de séjour. Selon la durée de son cursus, il peut demander une carte de séjour pluriannuelle.

Les étudiants mineurs doivent demander un « visa pour mineur scolarisé en France » et n'ont pas d'obligation de demande d'une carte de séjour en France jusqu'à leur majorité.

Le visa étudiant court séjour

(<3 mois)

→ Le visa Schengen de court séjour

Ce visa de court séjour dans l'espace Schengen, défini par le code communautaire, autorise un séjour ne pouvant excéder 3 mois. Ce visa dispense de démarches de titre de séjour une fois sur le territoire français. Il est renouvelable, mais il faut attendre 6 mois pour déposer une nouvelle demande. Les étudiants désirant suivre un enseignement linguistique ou toute autre formation de courte durée sont en droit de solliciter ce type de visa.

→ Le visa court séjour portant la mention « étudiant-concours »

Ce visa permet de se présenter à un entretien ou à un concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. En cas de réussite, l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture.

Les titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger bénéficient de conditions aménagées pour la procédure Campus France préconsulaire : délai de validation, exonération des frais de dossier, exemption de l'entretien préalable...

BON À SAVOIR



La procédure pour la délivrance des visas est simplifiée :

- le traitement de votre dossier de demande de visa est prioritaire dans les consulats ;
- le portail numérique France-Visa facilite vos démarches : vous pouvez facilement télécharger vos pièces justificatives ;
- une fois en France, vous validerez votre visa en ligne de manière dématérialisée, sans avoir besoin de vous déplacer.



À noter

Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant, ni en France, ni dans aucun autre pays de l'Union européenne.



Restez en France après l'obtention de votre diplôme

La « **carte de séjour recherche d'emploi ou création d'entreprise** » vous permet de rester un an en France après l'obtention de votre diplôme. Elle est réservée aux titulaires d'une Licence professionnelle, d'un diplôme de niveau au moins équivalent au Master et à tous les diplômés ayant le projet de créer une entreprise. Attention, certains étudiants originaires de pays ayant passé des accords bilatéraux avec la France devront demander une APS (autorisation provisoire de séjour).

Plus d'information sur : <https://www.campusfrance.org/fr/carte-sejour-recherche-emploi-creation-entreprise>

Les demandes et renouvellements de titres de séjour étudiants se font désormais en ligne sur la plateforme ANEF (Administration Numérique pour les étrangers en France), depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Sont concernés par cette démarche :

- Les étudiants détenteurs d'un VLS-TS étudiant ou VLS-TS étudiant mobilité
- Les ressortissants algériens munis d'un VLS « Étudiant »
- Les étudiants détenteurs d'un VLS étudiant mobilité
- Les jeunes majeurs détenteurs d'un VLS-T mineur scolarisé
- Les détenteurs d'un titre de séjour pour un autre motif que celui « Étudiant »
- Les détenteurs d'un titre de séjour étudiant (hors VLS-TS étudiant)

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Visionnez le tutoriel pour vous aider :

<https://www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches>

Après vos études en France, le visa de circulation ou visa Schengen

Vous pouvez faire une demande de visa de circulation à la fin de vos études. **Réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau Master de l'enseignement supérieur français**, il vous permet de revenir régulièrement en France si vous résidez dans un autre pays après vos études en France.



Une formation de qualité

dans toutes les régions de France

La présence d'établissements d'enseignement supérieur, universités, écoles d'ingénieur, écoles de commerce, écoles d'art, sur tout le territoire, est une des spécificités de la tradition française qui permet ainsi à chaque région d'offrir la même qualité et diversité de formations et de diplômes.

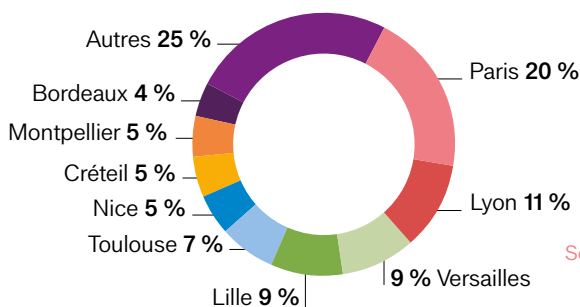
Cette particularité française, qui concerne également la recherche, s'affirme encore au travers des réformes récentes de rapprochement des acteurs qui permet à chaque région de proposer des pôles d'excellence, condition d'un positionnement international.

Au-delà de la France métropolitaine, les 5 départements d'Outre-Mer participent également activement à l'enseignement supérieur et à la recherche française ainsi qu'à l'accueil des étudiants internationaux. À titre d'exemple, l'Université de La Réunion est labellisée Bienvenue en France.

Cette couverture du territoire s'applique aux loisirs : musées, expositions et événements culturels animent les villes de province et sont souvent plus accessibles qu'à Paris.

Plus de la moitié des étudiants internationaux choisissent d'étudier en dehors de la Région Île-de-France et bénéficient ainsi d'une très bonne qualité de vie.

Répartition des académies d'accueil des formations acceptées par les bacheliers AEFÉ



Source : Parcoursup 2022

Pour les étudiants

en situation de handicap

Choisir son établissement

Les établissements d'enseignement supérieur français, et en particulier les universités, sont soucieux d'offrir une égalité des chances à tous les étudiants y compris ceux en situation de handicap. Pour les trouver, <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/carte-etablissements>

Bon à savoir : Parmi les établissements labellisés Bienvenue en France, nombreux sont ceux qui mettent en place des dispositifs spécifiques.

Se faire accompagner

Sur Parcoursup

Un référent handicap est nommé pour chaque formation inscrite sur Parcoursup. Chargé de répondre aux questions du jeune en situation de handicap ou de sa famille sur les aménagements possibles, ses coordonnées directes sont mentionnées dans chaque fiche descriptive de formation.

Dans la rubrique « profil/handicap » sur Parcoursup, une fiche de liaison facultative permet de préciser les modalités d'accompagnement dont le lycéen a bénéficié pendant son parcours dans le secondaire. Il pourra ensuite compléter et communiquer cette fiche de liaison au référent handicap de l'établissement choisi, après la procédure d'affectation.

Par le Crous

Un étudiant en situation de handicap peut contacter le référent Handicap du Crous de la ville d'études. Celui-ci est chargé de soutenir le projet d'études de l'étudiant handicapé en relation avec les établissements d'enseignement supérieur, les cités universitaires et les restaurants universitaires.

Pour l'insertion professionnelle

Dans les Universités, le Pôle Handicap, en lien avec le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO), organise des actions spécifiques pour les étudiants en situation de handicap.



Retrouvez toutes les informations sur les dispositifs mis en place par les établissements publics d'enseignement supérieur : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures>



Le coût des formations

En France, dans les établissements publics, l'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (10 000 à 15 000 euros par an) et fixe les droits de scolarité annuels.

Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, tout en garantissant la qualité des diplômes délivrés.

Droits d'inscription dans les établissements français d'enseignement supérieur

En France, les frais d'inscription à l'université et dans les établissements publics sont parmi les moins élevés du monde, car une grande partie du coût réel (de 10 000 € à 15 000 € par an par étudiant) est prise en charge par l'État.

Étudiants de l'Union européenne

Vous êtes un étudiant de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, l'État français prend en charge l'essentiel du coût de

votre formation dans un établissement d'enseignement supérieur public. Les droits d'inscription pour 2022/2023 sont de :

- 170 euros pour une année de Licence;
- 243 euros pour une année de Master;
- 601 euros pour une année de cursus en formation d'ingénieur dans un établissement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur*;
- 380 euros pour une année de Doctorat.

* À l'exception des cursus débutés à partir du 1^{er} septembre 2018 ou du 1^{er} septembre 2019 dans les Écoles Centrales de Lille, Lyon, Marseille et Nantes, et à l'École des Mines de Nancy où les droits d'inscription sont de 2 500 €.

Étudiants hors Union européenne

Vous devez vous acquitter de droits d'inscription différenciés si :

- vous vous inscrivez pour la 1^{re} fois en Licence, en Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2022/2023 ;
- au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESR ;
- vous n'êtes pas installé durablement en France.

L'État prend en charge les deux tiers du coût de votre formation. Le montant des droits d'inscription que vous aurez à payer sera de :

- 2770 euros pour une année de Licence ;
- 3770 euros pour une année de Master ;
- 380 euros pour une année de Doctorat.

De nombreuses bourses et exonérations des frais d'inscription sont disponibles. Pour en savoir plus, consultez les sites des établissements ou rendez-vous sur le site de Campus France :

www.campusfrance.org > Étudiants
> Étudier > Les bourses pour les étudiants étrangers

Dans les établissements privés, le coût des inscriptions est plus élevé. À titre d'exemple, dans les écoles de commerce et de management, il peut aller de 6 000 euros par an pour le niveau Licence jusqu'à plus de 15 000 par an pour le niveau Master.



FINANCER SES ÉTUDES



Les étudiants peuvent bénéficier de nombreuses possibilités de financement : bourses, allocations, aides à la mobilité, mais aussi prêts bancaires qui peuvent contribuer à financer leurs études. Campus France, l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, gère l'ensemble des programmes de bourses pour les étudiants étrangers.

Les bourses Excellence-Major

Ces bourses d'études post-baccalauréat, mises en œuvre conjointement par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), sont attribuées aux meilleurs élèves non français issus des lycées à programme français de l'étranger, titulaires d'un bac avec mention Très Bien qui souhaitent poursuivre des études supérieures en France. La demande de bourse s'effectue durant l'année de terminale via le proviseur de l'établissement.

La bourse est attribuée pour un cursus d'études de 5 années, à compter du 1^{er} septembre de l'année d'obtention du baccalauréat (l'année suivante pour les élèves issus d'un établissement de rythme sud) et comprend 3 taux.

- la bourse de couverture sociale, garantissant la protection santé du boursier à chaque rentrée universitaire;
- la bourse à taux 1 d'un montant de 280 €/mois;
- la bourse à taux 2 d'un montant de 860 €/mois.

Financer ses études

Ces versements mensuels sont destinés à couvrir une partie des frais de vie de l'étudiant. À cette allocation viennent s'ajouter des prestations annexes, notamment la prise en charge complète de l'adhésion à la complémentaire santé pour tous les boursiers.

Le bénéficiaire de cette bourse permet d'obtenir le statut de « boursier du gouvernement français » ouvrant par exemple aux droits d'exonération des frais d'inscription dans les universités publiques ou l'accès aux logements universitaires.

Le boursier Excellence-Major a obligation d'informer l'AEFE et Campus France sur le déroulement de ses études et ses résultats. Il est accompagné et conseillé par l'AEFE et Campus France aussi bien dans ses démarches administratives que dans son projet d'études.

Chiffres clés

- Un budget annuel de plus de **7 millions d'euros** pour accompagner près de **830 boursiers**.
- Une sélection annuelle de **150 à 180 lauréats**.
- **Plus de 80 nationalités** dont 20 % d'étudiants issus du Maghreb, 27 % des Amériques et des Caraïbes, 17 % d'Europe, 13 % d'Afrique.
- **En 2022, 32 % des boursiers sont inscrits à l'université**, 23 % en École d'ingénieur, 15 % à Sciences Po, 9 % en CPGE, 6 % en École de commerce et 4 % en École d'art.



Cérémonie en l'honneur des boursiers Excellence-Major au Palais du Luxembourg, juillet 2022 @AEFE



L'Agence Campus France a en charge la gestion du programme des bourses excellence-major : versement des bourses, suivi académique.



www.aefe.fr/aefe/operateur-du-ministere-de-leurope-et-des-affaires-etrangeres/dispositif-excellence-major



Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Ces bourses, allouées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sont attribuées aux étudiants français et européens inscrits dans les établissements français dès la 1^{re} année d'études supérieures. Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), attribuent les bourses aux étudiants suivant 3 critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge du foyer et l'éloignement du lieu d'études.

La demande de bourse se fait pendant l'année de terminale.

Les bourses sont attribuées suivant un barème de 8 échelons. Les versements sont répartis sur l'année universitaire en 10 mensualités. Une demande de logement peut également être faite.

www.etudiant.gouv.fr
> vos aides financières

Des bourses d'études, prêts étudiants, aides à la mobilité internationale, peuvent être attribués aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur par le département ou la région d'études. Les collectivités territoriales pouvant être sollicitées sont les Conseils généraux et les Conseils régionaux.

Le Portail étudiant : www.etudiant.gouv.fr
Pour Paris et la région parisienne :
www.iledefrance.fr
et www.paris.fr/etudiants

BON À SAVOIR



À noter

Pour ouvrir un dossier social étudiant (DSE) les élèves scolarisés à l'étranger doivent renseigner la page « critères sociaux » de leur dossier Parcoursup. Les élèves reçoivent automatiquement les instructions nécessaires à la création de leur DSE.



CampusBourses l'annuaire des programmes de bourses

CampusBourses, le moteur de recherche trilingue des programmes de financement.

<http://campusbourses.campusfrance.org>

Une recherche multicritères, en français, anglais et espagnol, sur de nombreux programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers : près de 700 programmes nationaux sont présentés.

La recherche par mot-clé ou critère (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de cibler les programmes adaptés à chaque situation. Des informations complètes, les contacts et liens vers les sites Internet des institutions sont présentés pour chaque programme de financement.



Retrouvez de nombreuses possibilités de financement sur le site de Campus France

www.campusfrance.org

> Étudier



Programme Erasmus +

La promotion et la mise en œuvre de la mobilité est l'une des grandes priorités de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Avec un budget de 24,6 milliards d'euros pour 2021-2027, Erasmus + veut multiplier les mobilités et augmenter le nombre de ses bénéficiaires. Les étudiants peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études dans un autre établissement européen, à partir de la deuxième année d'études pour une durée comprise entre 2 et 12 mois. Les étudiants ont droit

à 12 mois de mobilité, études et/ou stages, par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat). La période d'études effectuée à l'étranger est encadrée par les établissements d'accueil et d'origine. Elle est reconnue pour l'obtention du diplôme grâce au système de crédits ECTS (*European Credit Transfer System*).



ESN, Erasmus Student Network, l'association des étudiants et des anciens Erasmus

ESN est une association étudiante créée avec le soutien financier de la Commission européenne, dont le but est l'accueil, l'intégration des étudiants en échange Erasmus et des tous les étudiant internationaux en mobilité. ESN compte en 2022 : 15 000 membres actifs, plus de 530 sections pour 42 pays.

<http://esn.org>

Plus d'informations :

<https://agence.erasmusplus.fr/profils/vous-souhaitez-partir-a-letranger/je-poursuis-des-etudes-superieures/>

Mobilité de crédits pour les étudiants

- Applicable pour une durée d'études ou de stage de 2 à 12 mois dans un établissement d'enseignement supérieur ou une entreprise situé en Europe ou à l'international.
- Programme d'études possible dès la deuxième année (L2) jusqu'au Doctorat.
- Programme de stage possible dès la première année d'études (L1) jusqu'au Doctorat.
- Périodes d'études et stage combinés possibles.
- Max. 12 mois par cycle d'études.
- Programme d'études combinant une mobilité physique et des activités virtuelles possible.

Bourses d'excellence dans le cadre des MASTERS conjoints

Pour des programmes de Master de haut niveau proposés par des établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne et de pays partenaires, pour les étudiants du monde entier.

- 1400 €/mois pour couvrir les frais liés à la mobilité.
- Période d'études dans au moins 2 établissements d'enseignement supérieur du partenariat, dont l'un au moins doit être situé dans un pays participant au programme Erasmus +.
- Obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint.

Les Universités européennes

Dans le cadre du programme Erasmus+ piloté par la Commission européenne, des alliances transnationales d'établissements supérieur sont créées en Europe. Elles offrent un campus interuniversitaire qui permet la mobilité d'au moins 50 % des étudiants inscrits dans un établissement membre d'une alliance. En 2022, les Universités européennes rassemblent plus de 20 établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de Serbie, de Turquie, d'Islande et de Norvège. Ces établissements accueillent près de 6,9 millions d'étudiants, soit 18 % de l'ensemble de l'espace européen. La France est l'un des principaux contributeurs avec 32 établissements français impliqués dans 28 alliances, dont 10 établissements en tant que coordinateur.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-universites-europeennes-46476

Le Collège d'Europe : 2 campus Bruges en Belgique et Natolin en Pologne.

Cet institut universitaire propose une formation universitaire d'excellence en études européennes interdisciplinaires (économiques politiques, relations internationales et diplomatiques de l'UE), accessible au niveau Master sanctionnée par un diplôme de Master 2 avec validation ECTS. L'anglais et le français sont les 2 langues de travail.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) y associe un programme de bourses à destination des étudiants français.

www.coleurope.eu

VIVRE EN FRANCE



Étudier en France, c'est aussi vivre et profiter au quotidien de la culture et de l'art de vivre à la française.

- Un État de droit et de libertés civiles.
- L'excellence du système et des infrastructures de santé.
- Un environnement agréable.
- Une gastronomie réputée et variée.
- Un réseau de transports publics efficace.



Au carrefour de l'Europe

La France, avec 9 pays frontaliers, est idéalement située pour découvrir l'Europe. Son réseau autoroutier le plus dense du monde, les TGV Eurostar, Thalys et Lyria directs vers de grandes villes européennes (Londres, Amsterdam, Genève, etc.), une seule monnaie pour profiter des 19 pays de la zone euro, sont autant de facilités pour découvrir l'Europe.

Un dynamisme culturel incontestable

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année, et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture aux cultures du monde.



En France, les étudiants étrangers comme Français, du fait des réductions qui leur sont octroyées, jouissent de conditions de vie favorables.

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants pour tous les aspects de la vie quotidienne : aides au logement, restauration universitaire (RU), résidences universitaires (Cité'U), couverture médicale, réduction sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèques, associations étudiantes...).

Pour de nombreux aspects de la vie quotidienne, la province offre de nombreux atouts : une meilleure qualité de vie particulièrement en ce qui concerne le logement, mais aussi l'accessibilité et le dynamisme culturel, la facilité des transports qui permettent de rejoindre Paris et les villes d'Europe en peu de temps...



L'accueil en France

Les villes avec les partenaires concernés (CROUS, établissements...) organisent, à chaque rentrée, des guichets d'accueil pour les étudiants étrangers (titres de séjour, logement, banque, assurance). Campus France dispose de délégations en France notamment à Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Toulouse. Ces délégations assurent le relais entre les acteurs régionaux (établissements, administration) et les étudiants étrangers boursiers pour leur accompagnement dans les démarches.

La France s'engage pour mieux vous accueillir !



Le Label « Bienvenue en France » distingue les établissements qui développent des services spécifiques pour les étudiants internationaux portant sur la qualité de l'information, des dispositifs d'accueil, de l'accompagnement des enseignements, de la vie du campus, ainsi que du suivi post-diplômant.

Ce Label a été pensé pour vous permettre d'identifier les établissements qui vous accompagneront le mieux possible pendant votre séjour d'études en France : mise en place de Bureau d'Accueil pour faciliter vos démarches à votre arrivée en France, augmentation du nombre de cours délivrés en anglais, modules intensifs proposés en FLE, accompagnement renforcé à l'aide de tutorats et parrainages... Plus d'une centaine d'établissements ont reçu le Label Bienvenue en France.

Retrouvez la liste des établissements labellisés : <https://www.campusfrance.org/fr/label-bienvenue-en-france-etablissements-labellises>

Les Fiches Ville

Par ville, toutes les informations pratiques pour :

- les services d'accueil;
- les transports;
- le logement;
- le titre de séjour;
- l'assurance maladie;
- la vie sociale et culturelle.



La collection des Fiches Label ou Accueil des établissements d'enseignement supérieur

Ces fiches donnent une description, par établissement, des prestations et dispositifs d'accueil mis en place, de la préparation au séjour (inscription, logement...) jusqu'à l'arrivée en France (accueil à l'aéroport, dans l'établissement, guichet unique...).

www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire > Dispositifs d'accueil des établissements

L'ACCUEIL À PARIS

BON À SAVOIR



La Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) anime le plateforme « Welcome Desk Paris » de début septembre à fin octobre. Partenaires présents : Préfecture de Police de Paris, CROUS, CPAM, CAF, Pôle Emploi etc.

En dehors de cette période, le service acc&ss Paris centre accueille les étudiants tout au long de l'année, du lundi au vendredi, de 9h à 17h à la Cité internationale universitaire de Paris.

<https://access.ciup.fr/welcome-desk-paris/>
<https://access.ciup.fr/access-paris-centre>

Enjoy French culture shock, l'Abécédaire de la vie quotidienne étudiante

Ce guide de poche, bilingue français/anglais et français/espagnol, conçu comme un dictionnaire où les articles sont signalés par des codes couleur (culture, études, santé...), permet de retrouver très vite les expressions, acronymes, éléments de langage, de la vie quotidienne et étudiante.

Chaque entrée alphabétique est l'objet d'un article emblématique.

Compagnon de votre séjour, il restera une mémoire de cette expérience française.





Se loger

En France, le coût des logements reste élevé et de nombreuses formules (résidences, co-location, aides à la recherche...) et aides financières ont été mises en place. Tous les étudiants, français et étrangers, peuvent bénéficier des aides au logement (ALS et APL).

Les résidences universitaires

(Cités-U)

Situées sur les campus ou en ville, les cités-U sont gérées par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Elles proposent des chambres meublées d'environ 9 à 12 m², ou des studios généralement bien équipés. Le loyer moyen se situe autour de 250 à 650 €/mois.

Le nombre insuffisant de résidences universitaires ne permet pas toujours d'obtenir une place, surtout à Paris, même si une partie de ce parc est destinée à l'accueil des étudiants étrangers boursiers des gouvernements français et étrangers et aux étudiants ayant intégré un programme d'échange.

<https://trouverunlogement.lescrous.fr>



www.campusfrance.org
> Vivre en France > Se loger

La France s'engage pour mieux vous accueillir!



Certains établissements d'enseignement supérieur français qui affichent le Label bienvenue en France peuvent vous accompagner dans vos démarches pour trouver un logement.

Les services d'accueil offerts par les établissements

Les établissements d'enseignement supérieur français labélisés « Bienvenue en France » vous proposent des services additionnels pour mieux vous accueillir.

N'hésitez pas à consulter le détail des services mis en place.

www.campusfrance.org

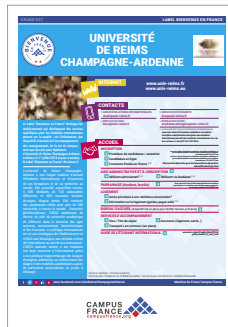
- > Ressources documentaires
- > Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs
- > Dispositifs d'accueil des établissements

**LE PORTAIL EN LIGNE DU RÉSEAU DES CROUS
WWW.LOKAVIZ.FR**



Lokaviz est une plateforme gérée par les Crous qui répertorie des offres de logements de particuliers (chambre, studios, appartements, colocation) de toute la France. Les logements labellisés Lokaviz présentent les garanties d'une location adaptée à la vie étudiante.

Ce site, disponible en français et en anglais, répertorie tous les logements libres et vous permet de faire votre choix selon vos critères : montant du loyer, localisation, qualité du logement...



Les aides au logement

Au même titre que les étudiants français, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement.

Il existe deux types d'aide au logement non cumulables (en fonction du type de logement) : l'allocation de logement à caractère Social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL).

Le montant de l'allocation est variable en fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant.

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leur nom figure sur le bail. Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile :

www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/je-suis-etudiant-et-je-cherche-une-aide-pour-payer-mon-logement-comment-la-caf-peut-elle-m-aider

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences privées, destinées aux étudiants se sont beaucoup développées ces dernières années pour compenser le manque de logements pour les étudiants en résidence universitaire.

Le loyer varie de 600 à 1200 euros/mois* pour Paris et de 400 à 600 euros/mois* dans les autres régions de France.

→ Portail de l'Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE) :

www.adele.org



La location dans le secteur privé

Les coûts restent élevés, notamment dans les grandes villes et surtout à Paris. Les revenus mensuels déclarés exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer. Pour la location de ce type de logement, un garant est demandé aux étudiants ainsi qu'un dépôt de garantie (caution).

La colocation

La location d'un logement à plusieurs est une alternative choisie par de nombreux étudiants. Les colocataires souscrivent ensemble un bail avec un propriétaire, tous ayant alors les mêmes droits sur le logement. De nombreux sites internet en proposent.

À noter

Le lycée d'État Jean Zay à Paris est le plus grand internat de Paris, combinant internat classique et internat de la Réussite spécialement dédié aux étudiants poursuivant leurs études en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE). Chaque année, plus de 800 élèves, dont certains issus du réseau AEFÉ, sont accueillis en semaine et le week-end.

Les étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé après les cours et d'une offre variée d'activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_559565/fr/accueil

* Ces prix sont donnés hors les aides au logement que l'étudiant peut obtenir.



Le logement intergénérationnel

Certaines associations proposent de mettre en contact des personnes âgées qui disposent d'une chambre libre avec des étudiants en quête d'un logement. La personne âgée, propriétaire ou locataire, doit disposer d'une pièce libre convenable, meublée ou non, avec libre accès aux espaces communs (cuisine, sanitaire et salon). L'étudiant s'engage à respecter les relations de bon voisinage, à assurer une veille passive, des « menus services » facilitant la vie quotidienne de la personne âgée et une participation aux charges (eau, électricité, entretien...).

www.cohabilis.org



L'internat

Des places d'internat peuvent être disponibles dans certains établissements. Elles sont attribuées en fonction de critères variés dont les revenus de la famille et l'éloignement du domicile. Les internats peuvent fermer durant les fins de semaine ou les vacances scolaires. Les futurs étudiants sont invités à prendre connaissance des conditions auprès des établissements qu'ils souhaitent intégrer.



VISALE : UN SERVICE TOTALEMENT GRATUIT

BON À SAVOIR



La garantie Visale est une garantie accordée à certains jeunes de moins de 30 ans... (salariés, non-salariés, chômeurs et étudiants) locataires du parc immobilier privé. Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, les locataires doivent effectuer leur demande sur le site www.visale.fr

Les propriétaires peuvent toujours exiger un dépôt de garantie dont le montant ne peut pas être supérieur à un mois de loyer.

Combien coûte ?

- Chambre en résidence universitaire : 250 à 650 euros/mois*.
- Résidences étudiantes privées : de 600 à 1200 euros/mois pour Paris et de 400 à 600 euros/mois en province*.
- Abonnement téléphone fixe : environ 10 euros/mois.
- Abonnement Internet : entre 20 et 50 euros/mois.
- Abonnement téléphone portable : à partir de 10 euros/mois ou forfait gratuit rechargeable à partir de 5 euros.



* Ces prix sont donnés sans tenir compte des aides au logement que l'étudiant peut obtenir



Paris

Fiche pratique

L'assurance multirisque habitation

Un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie...

Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation inclut l'assurance responsabilité civile, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

Abonnements électricité, gaz et téléphone

Les abonnements aux services de l'électricité, du gaz et du téléphone sont nominatifs, les demandes doivent être enregistrées au nom du locataire. Ces demandes se font à l'entrée dans le logement auprès des fournisseurs et les services sont effectifs en moins d'une semaine.

Bail

Contrat avec le loueur qui établit les termes de la location (durée, prix du loyer, charges, préavis de départ, montant de la caution, modalités de renouvellement).

Signé par les deux parties concernées, le locataire en conserve un exemplaire qui fait preuve de sa résidence et du coût de celle-ci.

CAF, Caisse d'Allocations Familiales

Organisme qui gère les demandes et les versements des allocations logement, familiales, parent isolé...

www.caf.fr

Garantie solidaire

Pour la location d'un logement, un garant est souvent demandé aux étudiants. Le garant est l'organisme ou la personne physique vers qui se retourne le bailleur en cas d'impayés.

Dépôt de garantie/ Caution

En général d'un mois de loyer restitué à la fin du contrat de location après un état des lieux conforme à celui de l'arrivée.

Factures électricité et gaz

Les factures d'électricité et de gaz doivent être conservées; elles font preuve de domiciliation.

Taxe d'habitation (impôts locaux)

Tout propriétaire ou locataire d'un logement en date du 1^{er} janvier de chaque année doit payer une taxe d'habitation. Le montant de cette taxe dépend du lieu d'habitation et peut se monter à 2 mois de loyer. Une exonération peut être accordée en fonction des revenus. Les étudiants peuvent se rapprocher du centre des impôts dont ils dépendent pour solliciter une exonération.

Préavis

Durée de temps minimum, spécifiée dans le bail, qui doit précéder l'annonce par le locataire de mettre fin à la location : les durées de préavis varient de 1 à 3 mois en fonction de la zone où se situe le logement et de sa nature (meublé ou non).

Le non respect du préavis implique le paiement du loyer sur cette période même si le locataire a quitté le logement. Pour les locations meublées, le préavis est ramené à un mois.

Quittance de loyer

Reçu mensuel du paiement du loyer.

Elle fait preuve de justificatif de domicile pour les formalités.





Vie pratique

Sécurité sociale et assurance maladie

En France, la Sécurité Sociale permet de bénéficier des remboursements des frais de santé. L'affiliation à la sécurité sociale est **gratuite et obligatoire** pour tous les étudiants inscrits en France, qu'ils soient français ou étrangers.

Les étudiants étrangers doivent effectuer leur démarche d'affiliation en ligne sur le site internet dédié : <https://etudiant-etranger.ameli.fr> s'il s'agit de leur premier séjour en France et qu'ils ne sont pas connus du système social français.

Les étudiants européens détenteurs d'une carte européenne d'assurance maladie, CEAM, pour la durée de leur séjour d'études ne sont pas concernés par cette démarche.

On doit choisir un médecin traitant conventionné par la Sécurité Sociale. Les visites à domicile, le week-end et les jours fériés sont majorées. La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70 % des dépenses de maladie.

Des assurances santé complémentaires ou mutuelles étudiantes, peuvent compléter ce montant.

Pour les étudiants en très court séjour en France ou non inscrits dans un établissement d'études supérieures français, une assurance maladie personnelle doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée. En France, les montants vont de 150 à 550 euros par an.

Renseignez-vous sur le site : www.campusfrance.org > Étudiants > S'organiser > Sécurité sociale

La Contribution Vie étudiante et de Campus

La Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) concerne les étudiants, français et étrangers, qui vont suivre une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, qu'il soit public ou privé. Cette contribution d'un montant de 95 € pour l'année 2022/2023 est destinée à mieux accueillir les étudiants et à leur proposer un accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif au cours de leurs études.

La Contribution Vie Étudiante et de Campus n'a pas de lien avec les formalités liées à la sécurité sociale. Ce sont deux démarches différentes.

Pour savoir si vous êtes concerné par la CVEC et comment régler cette contribution, renseignez-vous sur le site www.campusfrance.org > Étudiants > S'organiser La Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC)

Attention, même si vous êtes dispensé du paiement de la CVEC, vous devez quand même vous inscrire sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr et ensuite vous connecter au site dédié <https://cvec.etudiant.gouv.fr>. Vous pourrez alors télécharger une attestation d'exonération, à garder précieusement pour la donner au moment de votre inscription.



L'assurance multirisque habitation

Un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie... Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation inclut l'assurance responsabilité civile, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

À noter

En fonction des différentes situations, il est également possible de souscrire à d'autres assurances complémentaires (assurance rapatriement, assurance véhicule, assurance pour la pratique d'un sport...).

Combien coûte ?

- Dentiste : au moins 30 euros (dépend du soin : traitement d'une carie, dévitalisation, détartrage...).
- Gynécologue Ophtalmologue : à partir de 30 euros (20 euros remboursés).
- Médecin Généraliste : à partir de 25 euros (16,50 euros remboursés).
- Psychiatre, Neuropsychiatre, Neurologue : à partir de 46,70 euros (26,30 euros remboursés).
- Spécialiste : à partir de 25 euros (16,50 euros remboursés).

Fiche pratique

Carte Vitale

La Carte Vitale distribuée à tous les assurés sociaux permet au médecin ou au pharmacien d'enregistrer, lors de la visite, par voie électronique la demande de remboursement des frais. La Carte Vitale n'est pas une carte de paiement.

Ordonnance et feuille de soins

L'ordonnance est la prescription de médicaments ou d'examens remise par le médecin et qui devra être présentée au pharmacien ou au lieu d'examen. La feuille de soins est le document qui atteste des dépenses engagées (visite du médecin, médicaments, examens), remise par le médecin, s'il ne prend pas la Carte Vitale. Ce document permet, accompagné du double de l'ordonnance et envoi au centre de Sécurité sociale (CPAM), le remboursement.

Service universitaire de médecine

Au sein de l'université, ce service est à la disposition des étudiants. Une visite médicale bilan sera proposée. Le service de Médecine Préventive Universitaire offre un ensemble de prestations dont certaines sont gratuites.

Hôpitaux

Il existe en France plusieurs types d'établissements hospitaliers qui diffèrent, non par la qualité des soins, mais par la différence des remboursements des frais liée à leur statut : hôpital public ou clinique privée conventionnée avec un remboursement de 80 %, clinique privée non conventionnée avec un remboursement d'environ 10 %. Dans les hôpitaux, le ticket modérateur (part non rem-

boursée par la Sécurité Sociale) doit être acquitté. Un forfait journalier est exigé, quel que soit le type d'établissement, hôpital public ou clinique privée, pour couvrir les frais d'hébergement.

Ce forfait est remboursé lorsque l'on a souscrit une assurance santé complémentaire.

Les soins dentaires et d'optique sont assez mal remboursés sans mutuelle. Il est possible de se faire soigner à moindre coût dans les dispensaires attachés aux écoles et universités qui forment ces praticiens. La liste des centres gratuits de vaccination obligatoire et de centres de prévention est disponible à la mairie de la ville.

Pharmacies

Les pharmacies ont le monopole de la vente de médicaments sous prescription médicale. Elles sont ouvertes de 9 h à 19 h, certaines jusqu'à 23 h. Elles ferment le dimanche, le lundi matin et les jours fériés. Un service de pharmacie de garde est assuré

Urgences et services de nuit

La liste des médecins de garde et des pharmacies de garde est communiquée par les pharmacies et la presse quotidienne régionale.

Service Ambulancier d'aide Médicale Urgente (SAMU) : tél. 15

Pompiers : tél. 18

Urgences en Europe : à partir d'un téléphone portable, un seul numéro : 112

La police : 17

Urgences en Europe pour les mal-entendants ou pour toute situation qui ne permet pas de parler à haute voix : 114





Travailler

pendant les études

Au même titre que les étudiants français, les étudiants citoyens des États de l'Espace Économique Européen ou suisses peuvent librement exercer une activité professionnelle durant leurs études en France. À condition de remplir l'obligation d'assiduité de leurs études, ces étudiants peuvent cumuler une activité salariée avec le bénéfice d'une bourse.

La loi française autorise le travail des autres étudiants étrangers. Le titre de séjour (VLS-TS validé ou carte de séjour) portant la mention « étudiant » donne droit à l'exercice d'une activité professionnelle salariée (60 % de la durée du travail légal soit 964 h par an), sans autorisation administrative préalable. Pour les étudiants algériens titulaires d'un certificat de résidence portant la mention « étudiant », l'autorisation provisoire de travail est à demander dès la première heure de travail envisagée et il n'y a pas d'obligation à ce que le contrat de travail s'inscrive dans le cadre du cursus d'étude. En cas d'accord, l'autorisation de travail est délivrée dans la limite de 50 % de la durée annuelle de travail pratiquée dans la branche ou la profession concernée.

À noter

Les périodes de stage rémunérées effectuées par l'étudiant dans le cadre de ses études (avec une convention de stage), ne sont pas décomptées de la durée de travail autorisée. Pour mémoire, si celle-ci ne dépasse pas 964 h/an, elle ne nécessite pas d'autorisation administrative préalable.

À titre indicatif le SMIC horaire (salaire minimum) est de 11,07 euros brut (avant prélèvement des cotisations sociales obligatoires d'environ 20 %).

→ **CNOUS** : <https://www.jobaviz.fr/>

→ **Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)** : www.cidj.com

→ **L'Étudiant** : <http://jobs-stages.letudiant.fr/jobs-etudiants.html>



Argent au quotidien

Banque

L'ouverture d'un compte bancaire se fait sur présentation du passeport, de l'attestation de scolarité et d'un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone, quittance de loyer...) de moins de 6 mois.

L'étudiant, qui réside dans une famille doit fournir en complément une pièce d'identité et une attestation de la part de son logeur. L'ouverture d'un compte donne droit à un chéquier et/ou une carte de retrait et de paiement. La carte bancaire permet de retirer de l'argent dans tous les guichets automatiques. Le chèque bancaire reste un moyen de paiement très utilisé en France.

RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Il est fourni avec le chéquier ou sur demande à la banque. Il est nécessaire pour tout paiement ou retrait extérieur sur le compte bancaire (versement de salaire, autorisation de prélèvement direct de vos factures...).

Découvert bancaire

À l'ouverture de compte, la banque détermine le montant du découvert (compte négatif) à ne pas dépasser et sur lequel sont pris des frais (agios). À dépassement de ce découvert autorisé, une interdiction bancaire avec suppression du chéquier et de la carte bancaire peut être mise en place.

Impôts

Impôt sur le revenu

Un impôt sur le revenu doit être payé, en cas de travail pendant le séjour en France. Depuis janvier 2019, le prélèvement se fait à la source.

TVA

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt général sur la consommation. Le taux le plus courant est de 20 %.

Combien coûte ?

- Chéquier : gratuit dans certaines banques.
- Carte bancaire : de 30 à 50 euros/an.



Transports en commun urbains

Transports en commun

Dans la plupart des villes de province, les transports en commun sont assurés en autobus ou tramway. Les villes de Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, Paris et Rennes possèdent un métropolitain (métro).

Le métro parisien est le plus développé, il reste le moyen de transport privilégié. Prolongé par le Réseau Express Régional (RER), il couvre Paris et les banlieues (jusqu'à 30 km de Paris).

Les titres de transport sont dématérialisés et les prix varient d'une ville à l'autre avec une moyenne pour un ticket de 2 euros environ.

Des forfaits hebdomadaires, mensuels ou même annuels sont proposés partout. Exemples : carte Navigo ou Imagin'R pour l'Île-de-France pour les élèves ou les étudiants de moins de 26 ans.

L'offre de vélos en libre service sur abonnement est maintenant présente partout en France, s'y ajoute à Paris et dans certaines grandes villes une offre de voitures en libre service.

Taxi

Les tarifs pratiqués par les taxis sont strictement contrôlés. Toutes les voitures sont équipées d'un compteur. Pour exemple, une course moyenne dans Paris coûte environ 15 euros. Les tarifs pour les trajets entre les aéroports Roissy Charles de Gaulle ou Orly et Paris intramuros sont forfaitaires. Les prix sont majorés la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Train

Géré par la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), le réseau ferroviaire est très développé et tend à concurrencer l'avion avec le TGV (Train à Grande Vitesse). De nombreux tarifs préférentiels existent en rapport avec la durée du séjour, l'âge, la date de prise du billet.

<https://www.sncf-connect.com/>



Avion

La plupart des villes de France sont desservies par avion avec des tarifs préférentiels.

Renseignements dans les agences de voyage et sur Internet.

Automobile

La qualité du réseau routier fait de l'automobile un des moyens de transport favoris des Français. Tout véhicule doit être assuré et le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. La location d'une voiture pour une courte durée (une journée) est d'environ 30 euros.

Il existe aussi des systèmes de co-voiturages accessibles par des applications. N'hésitez pas à vous renseigner.

Combien coûte ?

→ La carte Avantage Jeune 18-27 : Cette carte accessible à tous jusqu'à 27 ans inclus offre des réductions sur tous les billets de train en France. Un tarif réduit de 25 à 30 % est applicable à tous les billets. Cette carte coûte 50 euros et dure une année.

De nombreuses cartes et abonnements existent. Pour se renseigner : <https://www.sncf-connect.com/app/catalogue/description/carte-avantage-jeune>

→ 1 aller-retour Paris-Barcelone en avion : 100 à 150 euros.

→ 1 aller-retour Paris-Bruxelles-Amsterdam en Thalys : environ 150 euros avec réservation à l'avance. Pour les jeunes de 12 à 25 ans, des tarifs réduits s'appliquent.

→ 1 aller-retour Paris-Londres en Eurostar : 100 à 150 euros.

→ 1 aller-retour Paris-Nice en TGV : 140 euros (si réservé suffisamment à l'avance le prix peut descendre de plus de la moitié).

→ 1 carte mensuelle de transport à Paris (carte Navigo) : 84,10 euros.

→ 1 carte Imagine R : 350 euros. Réservé aux étudiants de moins de 26 ans, le forfait imagine R Étudiant permet des voyages illimités dans toute l'Île-de-France, sur tous les modes (sauf Orlyval). Il est valable un an et est payable en 9 mensualités ou en une seule fois par chèque.

→ 1 litre d'essence : 1,50 euro.

→ 1 vélo en libre service : 1 euro par jour environ, les tarifs sont variables selon les villes qui offrent ce service.



Vie quotidienne

Semaine - Horaires usuels

La semaine de travail en France est fixée à 35h avec des horaires variables suivant les professions, le plus souvent pour les bureaux de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Attention la pause déjeuner en France est très pratiquée : peu de services sont ouverts entre « midi et 2 ». Le week-end s'étend du samedi au dimanche. L'année civile commence en janvier et l'année universitaire débute en septembre et finit en juin.

Vacances universitaires

Le calendrier universitaire est propre à chaque établissement.

L'année commence en général au mois de septembre.

Semestre 1 : vacances de Noël (deux semaines fin décembre), reprise des cours puis examens (2^e partie du mois de janvier), session parfois suivie d'une semaine de vacances intersemestrielle.

Semestre 2 : 2 semaines de vacances en avril (vacances de Pâques), puis seconde session d'examens en juin qui peut être suivie d'une session de rattrapage.

Les 11 jours fériés du calendrier civil peuvent s'ajouter au calendrier universitaire : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre, le lundi de Pâques en avril, le jeudi de l'Ascension courant mai, le lundi de Pentecôte en mai ou en juin.

En France, 3 repas rythment la journée

Petit déjeuner dès 8h, déjeuner de 12h à 13h, dîner vers 20h. Le déjeuner et le dîner sont de vrais repas. Pour les enfants, s'y ajoute un goûter vers 16h.



Restaurants et cafés

Dans les villes universitaires, toutes les cuisines du monde sont présentes et à tous les prix. Il faut compter 5 à 6 euros pour la restauration rapide ou les fast-food, de 5 à 15 euros pour un sandwich ou un plat du jour dans un café, une brasserie ou un restaurant de quartier. Les cafés constituent un important lieu de vie sociale. Seul ou en groupe, tous les moments de la journée peuvent se prêter à y faire une pause. Ouverts très tôt pour le café du matin, ils ferment en général vers 20h.

Faire les courses

- Supermarchés et hypermarchés, ouverts du lundi au samedi de 10h à 20h, plutôt en périphérie des villes.
- Commerçants de quartier : boulangerie, boucherie, charcuterie, légumes et petits supermarchés ouverts de 8 ou 9h à 19h, 6 jours par semaine, dont le dimanche matin. Le lundi est le jour le plus fréquent de fermeture.
- Marchés qui se tiennent 2 à 3 fois par semaine, dans les quartiers et sur les places, dont une fois le week-end de 8h à 13h.
- De plus, certains petits supermarchés ou épiceries sont ouverts le soir jusqu'à 20h ou 22h.

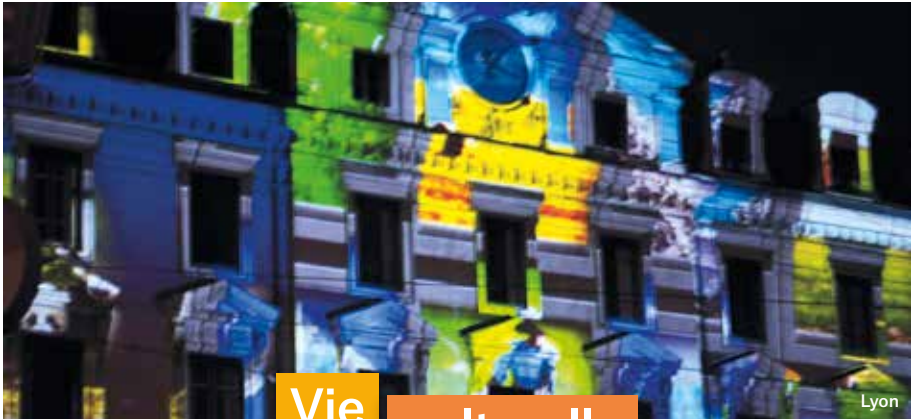
Photomaton

Vous aurez besoin de fournir lors de vos démarches d'inscription, de demande de carte de séjour, des photos d'identité. Elles peuvent se faire dans les photomaton, appareils automatiques qui se trouvent dans les mairies, le métro, les gares et certains supermarchés : 4 photos pour 5 euros environ.

Combien coûte ?

- 1 baguette de pain : 1 euro.
- 1 café : 1 à 2 euros.
- 1 camembert : 2 euros.
- 1 croissant : 1 euro.
- 1 kg de pâtes : 1 euro.
- 1 kg de pommes de terre : 1,45 euro.
- 1 kg de riz : 1,90 euro.
- 1 litre de lait : 1 euro.
- 6 œufs : 1,70 euro.
- 1 repas au restaurant universitaire (RU) : 3,30 euros.
- 1 repas dans un « fast-food » : 7 euros.
- 1 restaurant de quartier : 10 à 20 euros.
- 1 sandwich : à partir de 4 euros.

Ces prix sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être plus élevés à Paris.



Vie culturelle

La vitalité culturelle française offre un accès quotidien aux sports et à la culture. La France reste la première destination touristique mondiale.

La multiplicité des lieux prouve encore une fois que la province n'est pas à l'écart de cette effervescence créative :

Festivals de musique (Vieilles Charrues à Carhaix, Folle journée de Nantes, Eurockéennes de Belfort, Jazz in Marciac, Transmusicales de Rennes), de cinéma (Cannes, Deauville, Angoulême, Cognac), de danse (Biennale de la Danse à Lyon, la Part des Anges à Bordeaux...), de théâtre (Avignon, Aurillac), de bande dessinée (Angoulême) et événements nationaux (Journées du Patrimoine, Fête de la Musique le 21 juin) rythment l'année.

www.francefestivals.com

Festivals de musique, d'art lyrique et de danse et de multiples manifestations autour de la science, la gastronomie, le sport ou la littérature animent cette offre culturelle accessible à tous.



Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement.

Le statut d'étudiant facilite également la pratique des sports. Les associations sportives sont très actives dans les écoles et universités, et bénéficient d'infrastructures modernes.

Les établissements d'enseignement supérieur sont souvent au cœur de la cité et côtoient musées, librairies, cinémas, théâtres et cafés.

Théâtre

Plus de 32 000 représentations d'œuvres classiques et contemporaines – dans les théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales et théâtres privés.



Cinéma

2184 salles de cinéma sur le territoire, 111 multiplex, preuve de la présence du cinéma dans la vie quotidienne française.

Musique

Avec 35 000 représentations et 19 millions d'entrées aux spectacles de variétés et de musiques actuelles, la France est un pays qui montre son attachement à la création musicale.





Musées et monuments

La France compte 8000 musées, dont 1200 musées gratuits le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Liste des musées nationaux : www.rmn.fr

La Tour Eiffel, un des sites les plus visités au monde, 49 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, sans compter les lieux dits « monuments historiques » (Châteaux de la Loire, Mont Saint Michel, Château d'If, Arènes de Nîmes, Port de La Rochelle), sont ouverts au public partout en France.

Les musées nationaux sont souvent fermés le mardi.

Livre

Le français est la 5^e langue la plus parlée au monde et seule langue avec l'anglais à être parlée officiellement sur les 5 continents. La littérature française et francophone, sans compter les traductions de littérature étrangère est l'une des plus développées au monde.

Les librairies nombreuses, malgré les grands distributeurs et la vente sur internet, animent la vie de quartier (signatures, expositions...).

Le livre de poche, format économique adopté par tous les éditeurs, met les livres à la portée de tous les budgets : 8 euros. De nombreuses manifestations autour du livre – Salons du Livre, Escales du livre – en province et à Paris, témoignent de cet intérêt toujours vif des Français pour la lecture.

Presse

La presse française se caractérise par sa diversité, magazines spécialisés, presse quotidienne, et ses modes de parution (quotidienne gratuite, payante, nationale, régionale, hebdomadaire, mensuelle, etc.). Chaque ville et chaque région possède un journal spécifique qui fournit des informations aussi bien nationales et internationales que régionales, voire très locales : Sud-Ouest en Aquitaine, Ouest-France en Bretagne, La Provence à Marseille...

Bibliothèques

La France compte plus de 16000 bibliothèques publiques. L'inscription, souvent gratuite, se fait dans la bibliothèque du quartier de résidence. La carte de bibliothèque qui permet l'accès à toutes les bibliothèques municipales de la ville est remise après avoir renseigné le formulaire d'inscription et présenté une carte d'identité.

Une bibliothèque numérique en ligne est également accessible via Bibliovox :

www.bibliovox.com

Liste des bibliothèques publiques :
<https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/adresses-des-bibliotheques-publiques/information/>

Bibliothèque Nationale de France :
www.bnf.fr

BU – Bibliothèque universitaire

Chaque établissement d'enseignement supérieur possède au moins une bibliothèque. Les horaires sont variables et incluent le soir ou le dimanche. Il existe un grand nombre de bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent plus de 40 millions de livres.

Catalogue du Système Universitaire de Documentation www.sudoc.abes.fr



À noter

Le Service des sports et les structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS) permettent de vous informer et de vous inscrire aux activités sportives de votre choix : alpinisme, aquagym, danses, natation, randonnées, ski de fond, trail...

Retrouvez sur le site de Campus France une information détaillée de l'activité culturelle de la ville où vous effectuerez votre séjour d'études. 50 villes disposent d'une fiche ville riche de renseignements adaptés à votre vie en France.
www.campusfrance.org
Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs > Villes universitaires

Sport

Hors des structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS), il existe de nombreux complexes sportifs publics.

Des milliers d'associations permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements.

L'inscription est modique et un certificat médical de moins de 2 mois doit être présenté. Les inscriptions se font en juin et septembre. L'accès aux piscines municipales est très peu coûteux.

www.associations-sportives.fr



Combien coûte ?

- 1 entrée au cinéma tarif étudiant : environ 9 euros - abonnement illimité, dans certains cinémas, environ 20 euros/mois.
- 1 entrée au musée : 5 à 10 euros.
- 1 entrée à la piscine tarif étudiant : environ 2 euros.
- 1 journal : environ 2 euros.
- 1 livre de poche : environ 6 euros.
- 1 nuit en chambre d'hôtel de bon confort (**): 80 euros.
- 1 place de théâtre : 10 à 30 euros.



Radio France, les chaînes radiophoniques du service public : www.radiofrance.fr
Radio France Internationale (RFI) : www.rfi.fr
Portail de la France : www.france.fr
Portail cartographique de la France (IGN) : www.geoportail.fr
Tourisme en France : www.tourisme.fr



Vie associative

Les associations d'étudiants

La France compte plus de 2 millions d'associations. Ce tissu associatif remarquable sur l'ensemble du territoire est actif dans tous les domaines de la vie : arts et culture, environnement, emploi, solidarité, sport, santé, politique...

Ce dynamisme s'applique également au monde étudiant. **Les associations étudiantes sont très présentes et organisent de nombreuses activités adaptées à tous les goûts :** festivals, galas, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, week-end touristiques, soirées...

Elles permettent aux étudiants de **se retrouver**, d'organiser **la vie extra-scolaire**, mais aussi de s'investir dans des actions autour de thèmes humanitaires, sportifs, économiques, culturels et d'assumer des rôles très divers : président d'un festival, trésorier d'une Junior Entreprise, ou encore responsable de la communication sur un projet culturel... **autant d'actions à valoriser sur un CV et qui peuvent donner droit, dans certains cas, à des crédits ECTS.**

Enfin, les nombreuses associations d'anciens élèves (alumni) permettent de garder des liens et d'entretenir un réseau.

Annuaire des associations françaises : <https://annuaire-association.com>

À noter

La collection des Fiches Label et Accueil Campus France présente établissement par établissement les prestations et dispositifs d'accueil, mais aussi un lien vers les associations de l'établissement.

www.campusfrance.org/fr/espacedocumentaire > Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs > Dispositifs d'accueil des établissements

Universités

Sur le campus des universités, on trouve souvent plusieurs dizaines d'associations culturelles, de filières, sportives, syndicales.

Certaines sont dédiées à l'accueil des nouveaux étudiants et accompagnent l'intégration des étudiants internationaux ou encore mettent en place des coopératives étudiantes (fournitures, cafés, photocopies...).

C'est le **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)**, attaché à chaque université, qui soutient l'organisation des activités proposées par ces associations.

Animafac, réseau d'échange d'expérience et centre de ressources pour les initiatives étudiantes : www.animafac.net

FAGE - Fédération des associations générales étudiantes : www.fage.org



Parrainage international

À travers la France, des associations, des établissements, parfois des villes, mettent en place des dispositifs d'accueil personnalisés pour faciliter l'arrivée et l'intégration des étudiants étrangers. Campus France soutient le Buddy System mis en place par l'association IxESN.

Plus d'informations :
<https://buddysystem.eu/fr>

Écoles supérieures

Dans les Écoles, le Bureau Des Étudiants (BDE) ou bureau des élèves, est une association élue par leurs adhérents. Ce bureau s'occupe d'organiser les activités extra-scolaires : soirées étudiantes, accueil des nouveaux élèves, événements culturels, en passant par la gestion des éventuelles cafétérias ou coopératives étudiantes. Les écoles possèdent très souvent des associations à but professionnalisant, pépinières d'entreprises ou de projets, qui permettent aux élèves de préparer leur futur et d'acquérir une expérience valorisable sur le marché du travail.

Un fort esprit de corps fait que le réseau des anciens élèves est un atout d'insertion professionnelle de ses diplômés.





Le réseau France Alumni

France Alumni : un réseau mondial

Lancé en 2014 par le ministère chargé des affaires étrangères, France Alumni est le réseau social et professionnel des diplômés internationaux de l'enseignement supérieur français. Il se compose d'un site central, www.francealumni.fr, et de 128 sites locaux. Il est décliné en 34 langues.

Un réseau pensé pour l'insertion professionnelle

Le réseau compte à ce jour plus de 370000 membres et plus de 3200 partenaires, dont 1200 entreprises. Il favorise l'insertion professionnelle de ses membres en France et dans le monde : les membres du réseau France Alumni ont la possibilité de répondre à des offres d'emploi postées par les partenaires. Le réseau accueille également les élèves des lycées français à l'étranger.

À noter

Vous êtes élève d'un lycée français à l'étranger? Vous faites d'ores et déjà partie de France Alumni

Dès son lancement, le réseau France Alumni a été ouvert à tous les élèves des lycées du réseau AEFÉ. Même si vous êtes de nationalité française, vous avez la possibilité de vous inscrire sur la plateforme France Alumni et vous pouvez ainsi bénéficier de tous les avantages offerts aux membres.

Rejoignez la communauté France Alumni :
www.francealumni.fr

En tant que membre

France Alumni, vous pouvez :

- Recevoir des offres d'emploi et de stages ciblées selon votre profil.
- Contacter directement les entreprises partenaires du réseau.
- Dynamiser votre carrière en faisant du réseautage.
- Participer à des événements professionnels et culturels dans le monde.
- Retrouver en quelques clics d'anciens étudiants avec qui vous avez sympathisé lors de votre séjour d'études en France ou échanger avec des utilisateurs de tous les pays sur la base de centres d'intérêts communs.

L'appli mobile : pour réseauter où que vous soyez !

Retrouvez sur l'appli France Alumni, disponible sur Google Play et sur l'App Store :

- des offres d'emploi et de stages ;
- l'actualité des événements organisés pour vous dans votre pays ;
- des actus pour rester en contact avec ce qui se passe en France ;
- votre carte de membre.



FRANCE ALUMNI



Des événements culturels

Soyez informés des événements qui ont lieu près de chez vous.

Campus France et ses bureaux régionaux organisent des événements auxquels sont invités des étudiants et des alumni membres du réseau France Alumni.

Plusieurs centaines d'événements sont ainsi organisés dans le réseau mondial (conférences thématiques, promotion des MOOC, journées portes ouvertes, afterwork, visites d'établissements, sorties...).

Des opportunités professionnelles

De nombreux partenaires (entreprises, établissements d'enseignement supérieur) proposent des offres d'emploi et de stage en France et partout dans le monde.

À noter

France Alumni propose un espace aux lycées français à l'étranger, accessible dès la page d'accueil, sur chacun des sites locaux France Alumni.

Chaque lycée dispose ensuite d'un compte administrateur pour gérer sa page, ses alumni (accès à l'annuaire global et mailings), ses actualités...



Faire vivre le réseau des anciens élèves

des lycées français du monde

**L'association des Anciens
des Lycées Français du Monde
(Union ALFM)**

Créée en 2010, cette association rassemble et soutient près de 148 associations locales d'anciens élèves dans le monde entier. Elle fédère les alumni, anciens élèves des lycées français du monde, présents sur les 5 continents et rassemblés sur la plateforme www.alfm.fr

Elle a pour objectifs :

- de renforcer, en France comme à l'étranger, les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens ;
- d'apporter aux bacheliers du réseau un soutien dans leurs projets d'études supérieures et de mobilité ;
- d'organiser des événements dans le monde entier rassemblant les anciens élèves, comme le Forum mondial des anciens des lycées français du monde (FOMA) à Tunis en 2019 ;
- de faciliter le développement des relations professionnelles entre ses membres avec l'organisation d'un Forum professionnel chaque année.

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Deux plateformes au service des étudiants

Une plateforme pour tous :

alfm.fr

La plateforme ALFM est un réseau social, associatif et professionnel créé en novembre 2017. Pensée et réalisée en partenariat avec l'Union-ALFM, l'association mondiale des anciens élèves, et les associations locales d'anciens élèves, la plateforme permet à tous les anciens élèves des lycées français du monde, toutes générations et toutes scolarités confondues de se retrouver au sein d'un même réseau.

La plateforme ALFM permet de :

- (re)trouver d'autres élèves;
 - faire connaître des projets;
 - organiser des événements;
 - (re)joindre l'association mondiale/l'association locale;
 - trouver un futur emploi/stage
- www.alfm.fr



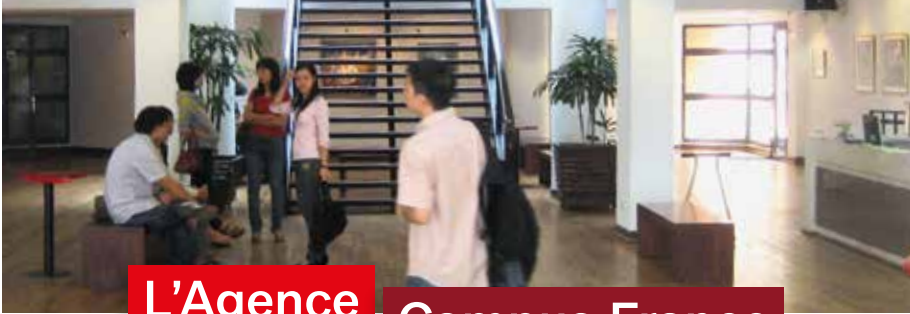
AGORA Monde

La plateforme AGORA Monde, www.agora-aeefe.fr, a pour objectif de mettre en relation les lycéens et les jeunes anciens du réseau AEFÉ pour échanger sur les parcours d'orientation post-bac et sur la vie étudiante. Partages d'expériences, témoignages sur le vécu étudiant et l'entrée dans la vie active sont mis à la disposition des lycéens pour venir nourrir la construction de leurs projets d'orientation. AGORA Monde offre de nombreuses fonctionnalités : forum, interview, annuaire, géolocalisation des parcours... autant de possibilités pour créer des interactions et rendre vivant et dynamique le réseau des lycées français du monde.

Créée en 2013, le réseau social AGORA Monde est utilisé aujourd'hui par plus de 300 établissements du réseau des établissements français à l'étranger et il rassemble plus de 140 000 utilisateurs dont 77 000 jeunes anciens.



S'INFORMER GRÂCE À



L'Agence Campus France

Campus France, l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, s'appuie sur le réseau des Espaces Campus France à l'étranger pour offrir un accompagnement personnalisé à chaque étudiant.



Les Espaces Campus France

275 bureaux Campus France dans 134 pays offrent une information et un accompagnement de proximité pour mener à bien un projet d'études en France.

Les responsables des Espaces Campus France accueillent et guident les étudiants intéressés par l'offre de formation française et leur apportent une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix de la formation, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission, préparation de leur séjour en France (accueil, hébergement...).

www.campusfrance.org

> Où trouver Campus France près de chez vous

S'informer grâce à



Les sites locaux proposent une déclinaison spécifique et adaptée du site de Campus France en **35 langues différentes** pour une réelle information de proximité : témoignages d'étudiants, programmes de bourses, événements locaux...

Dans près de 70 pays, les Espaces Campus France accompagnent l'étudiant tout au long du dispositif en ligne obligatoire qui intègre la procédure de demande de visa à la demande d'inscription dans un établissement d'enseignement français.

www.campusfrance.org

> Préparer son séjour > S'inscrire > Pays à procédure CEF

Placé sous la double tutelle des ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Campus France a pour principales missions de faire la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, de veiller à l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France et de favoriser la mobilité internationale.



L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – AEFÉ

Missions

L'AEFE est l'opérateur public qui, sous la tutelle du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, communément appelés « lycées français ». Ce réseau est constitué de 567 établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce réseau scolaire unique au monde, présent

dans 138 pays et scolarisant près de 390 000 élèves, représente un atout et un levier pour l'influence de la France. La France est le pays qui dispose du plus important réseau scolaire au-delà de ses frontières. Ce réseau accompagne la mobilité croissante des familles françaises à l'international. Il est aussi un instrument de rayonnement grâce à l'accueil d'élèves de nationalités étrangères (65 % des effectifs). Il remplit ainsi une mission de scolarisation des enfants des familles françaises établies hors de France et de formation d'une partie de la jeunesse de 138 pays.



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

S'informer grâce à

Par cette double mission, le réseau scolaire participe à l'image, à la présence et à l'influence de la France dans le monde et porte, partout, les valeurs universelles humanistes qui sont le fondement de son modèle républicain.

L'homologation délivrée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports certifie la conformité de l'enseignement aux exigences, programmes, objectifs pédagogiques et règles d'organisation du système éducatif français.

Elle permet à tout élève issu d'un établissement homologué de poursuivre sa scolarité dans tout autre établissement français (sous réserve de place disponible) sans examen d'admission.

Depuis 30 ans, signe de la qualité de l'offre d'enseignement, ce réseau a enregistré une augmentation de plus de 50 % de ses effectifs. L'ambition, fixée par le président de la République en 2018, est de doubler les effectifs d'élèves d'ici 2030. L'AEFE est chargée de la mise en œuvre de ce Cap 2030.

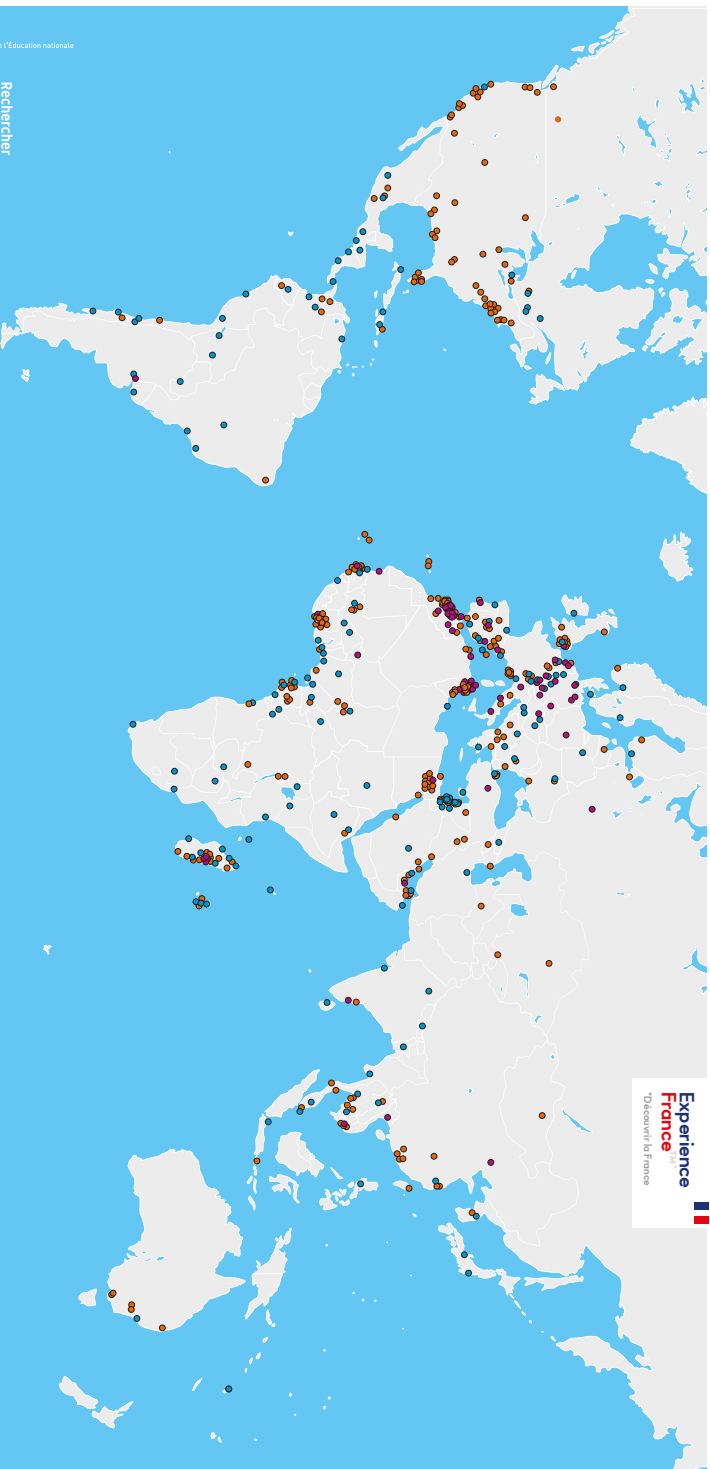


Son action pour l'orientation des élèves

Au sein de l'AEFE, le Bureau Parcours des Élèves et Orientation garantit la continuité du service public d'orientation, en lien avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ses missions principales sont les suivantes :

- formation des équipes éducatives et des Personnels Ressources en Orientation (PRIO);
- administration du portail Parcoursup pour les établissements du réseau et suivi des candidatures des élèves vers l'enseignement supérieur français;
- pilotage du programme de bourses Excellence-Major;
- promotion de l'excellence du réseau auprès des établissements d'enseignement supérieur français;
- élaboration de ressources documentaires.

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*



*Homologués par le ministère français de l'Éducation nationale
septembre 2022 - 2023



Rechercher
un établissement

138 pays

566 établissements

dont 98 de la Mission laïque française

390 000 élèves

Les établissements :



En gestion directe



Conventionnés



Partenaires